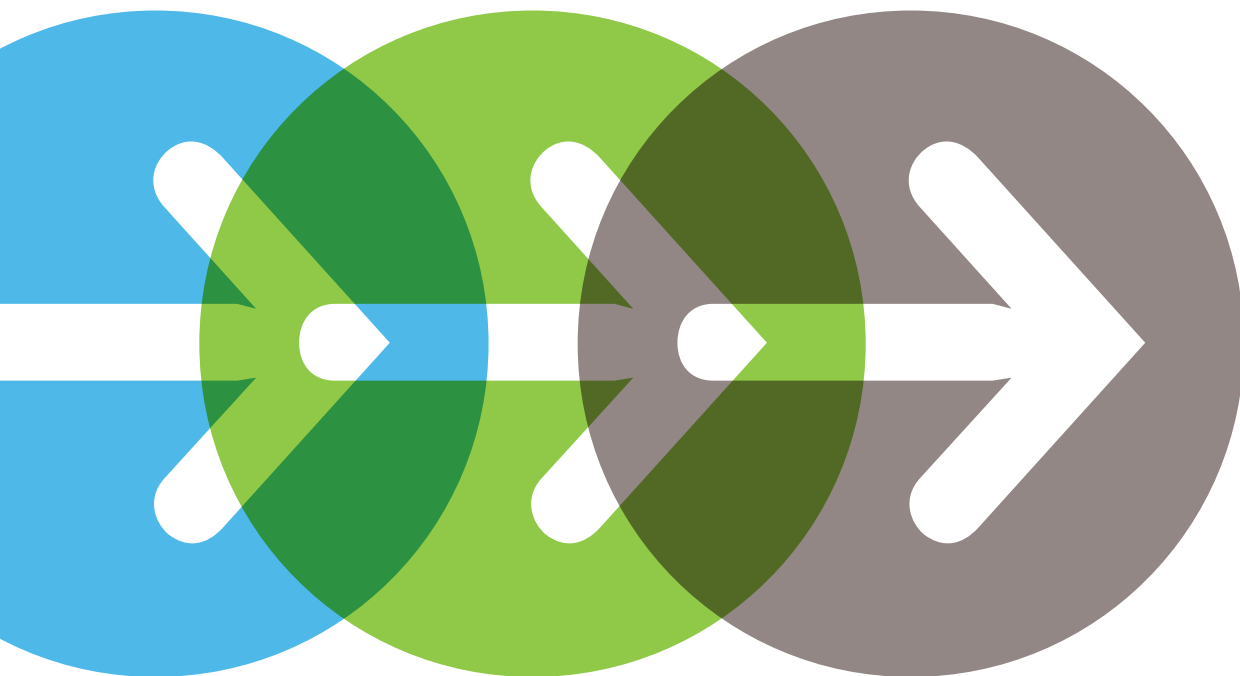


Guide des métiers et certifications professionnelles des services à la personne



GUIDE PRATIQUE 2012

Edito de Laurent Hénart

Président de l'Agence nationale des services à la personne

Le secteur des services à la personne fait aujourd'hui face à un défi majeur, celui de l'amélioration de la qualité du service. Cela passe, entre autres, par le développement de la professionnalisation, et une meilleure connaissance de l'offre de formation existante dans le secteur.

L'Agence nationale des services à la personne a lancé en 2010 une nouvelle rubrique sur son site Internet sur les métiers et formations du secteur. Elle poursuit cette démarche pour 2011 et 2012 en publiant ce guide pratique intitulé «Métiers et certifications professionnelles des services à la personne».

Ce guide met en exergue deux des dispositifs les plus emblématiques présentés : l'alternance et la VAE. L'alternance est un dispositif particulièrement adapté au secteur des services à la personne : il permet aux jeunes et aux adultes de lier formation théorique et expérience pratique. A l'issue de leur formation sous contrat de travail, ils sont immédiatement compétents et le taux d'emploi à la sortie

d'une formation en alternance est nettement supérieur à celui des formations classiques. Quant aux salariés déjà en activité, ils ont eux aussi accès à la professionnalisation à travers le dispositif de la VAE, qui leur permet d'acquérir des certifications professionnelles grâce à leur expérience dans le secteur.

Enfin les services à la personne rencontrent également un réel besoin de développement des fonctions d'encadrement : des certifications et diplômes spécifiques sont mis en place pour former des directeurs de structure et des responsables de secteur, garants de l'organisation et de la qualité du service.

Ce guide a pour vocation de rendre accessible et lisible l'offre de formation disponible, en détaillant chacun des métiers et chacune des certifications professionnelles, du niveau BEP/CAP au niveau Master, afin que chacun puisse appréhender les possibilités du secteur des services à la personne et, qui sait, y découvrir sa vocation.



La cartographie sectorielle des services à la personne

Introduction

En sociologie des professions, les activités humaines sont assurées soit par des citoyens, soit par des professionnels, soit par les deux. Certains secteurs sont entièrement réglementés et contrôlés par des professions organisées ou par la fonction publique ; d'autres sont libres d'accès et en conséquence, faiblement réglementés. L'essentiel consiste à remplir le mandat confié au bénéficiaire de toutes les parties prenantes. Pensons à la protection des personnes fragiles (enfants) ou dépendantes (personnes âgées ou handicapées), mais aussi à la reconnaissance et à la mobilité des praticiens de ce secteur, principalement des femmes.

Dans le cas des intervenants à domicile, nous avons affaire à une réalité complexe, où se croisent des activités réglementées (la garde d'enfants en bas âge, par exemple) et des activités non réglementées (employé de ménage, accompagnateur à la mobilité, aidants-familiaux...).

De manière contrastée, ce secteur comprend donc des métiers et des certifications très connus, au point que le nom du diplôme se confond avec celui du métier, comme c'est le cas pour le Technicien d'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de technicien d'intervention sociale et familiale, DETISF) ou encore, pour l'Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique). Les diplômes les plus connus sont de niveau de qualification V (CAP). Mais ce secteur abrite également des activités et des métiers encore méconnus ou peu répandus, dont l'accès n'est pas systématiquement lié à un diplôme ou des conditions restrictives. C'est le cas de l'assistant informatique et internet à domicile, métier pourtant clé dans l'accès aux réseaux et technologies de l'information ou du responsable de secteur (niveau IV et III), indispensable pour organiser et coordonner le travail de multiples intervenants à domicile.

Ce contexte explique l'absence d'information exhaustive sur les métiers et les certifications des services à la personne et de ce fait, les difficultés à orienter les jeunes, à réorienter des professionnels vers ce secteur et à organiser une mobilité horizontale (entre certifications), la validation des acquis de l'expérience (VAE) et une mobilité verticale (entre niveaux de qualification). C'est notamment ce que montrent les enquêtes conduites à partir du Rapport Asseraf (2009) «pour une simplification des certifications des services aux personnes fragiles» et par l'ANSP (2010) auprès des acteurs de ce secteur et des principales structures d'information, d'orientation et d'emploi.

Ce guide cherche à pallier cette connaissance incomplète, en construction et en discussion. Il diffuse les résultats d'une étude qui a permis de dresser une première cartographie de 62 certifications reliées à 18 métiers, classés en trois familles

professionnelles : les métiers pour la famille et les personnes fragiles ; les métiers de la vie quotidienne et les métiers d'encadrement et de direction. Il a fallu croiser plusieurs nomenclatures (la nomenclature des formations, les codes NSF et les codes des familles professionnelles de Pôle emploi) avec les métiers des services à la personne (Plan I), en lien avec les fédérations professionnelles et les ministères certificateurs. La première partie décrit les 18 métiers des services à la personne, information diffusée par l'Onisep dans tous les lycées. La deuxième partie présente les 62 certifications professionnelles à partir d'un choix d'extraction de données des fiches du RNCP (Répertoire national de la certification professionnelle) arrêtée au 31 décembre 2010.

Pascale de Rozario, Sociologue

UMR CNRS 5262 LISE, Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique
Conservatoire national des arts et métiers/CNAM



Sommaire

- 09 **1 - LES MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE**
 - 10 Les métiers de la vie quotidienne
 - 11 Agent de surveillance du domicile
 - 12 Agent d'entretien de petits travaux et de jardins
 - 13 Assistant administratif à domicile
 - 14 Assistant informatique et internet à domicile
 - 15 Cuisinier à domicile
 - 16 Employé de ménage à domicile
 - 17 Employé familial
 - 18 Enseignant à domicile
 - 19 Livreur à domicile
 - 20 Les métiers pour la famille et les personnes fragiles
 - 21 Accompagnateur à la mobilité
 - 22 Aide médico-psychologique
 - 23 Auxiliaire de vie sociale
 - 24 Garde d'enfant à domicile
 - 25 Opérateur de téléassistance
 - 26 Technicien de l'intervention sociale et familiale
 - 27 Les métiers de direction et d'encadrement
 - 28 Directeur de structure, Responsable de secteur, Assistant au responsable de secteur

- 31 **2 - LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

- 119 **3 - LES VOIES D'ACCÈS**

- 123 **ANNEXES**
 - 124 Où s'informer ?
 - 126 Lexique



LES MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE

1



LES MÉTIERS DE LA VIE QUOTIDIENNE



Agent de surveillance du domicile

Surveiller une maison quand ses occupants sont en vacances, nourrir les animaux de compagnie, arroser les plantes, relever le courrier et veiller à ce que l'électricité et la plomberie fonctionnent correctement relèvent des missions de l'agent de surveillance du domicile.

Présentation du métier

L'agent de surveillance du domicile surveille une maison en l'absence de ses occupants, partis pour des congés par exemple, ou pour plusieurs mois lorsqu'il s'agit d'une résidence secondaire.

Il réalise ce que les habitants de la maison feraient en temps normal, s'ils étaient présents : il aère la maison notamment pour marquer une présence aux yeux des éventuels cambrioleurs, il arrose et entretient les plantes, chauffe si besoin pour réguler l'humidité, anticipe sur une intempérie annoncée, relève le courrier et surveille l'ensemble de la maison. Il peut aussi assurer quelques menus travaux ménagers à l'intérieur du domicile si nécessaire et dans tous les cas, tente de parer à tout imprévu, de manière à ce que l'habitation soit prête à accueillir ses occupants à leur retour. Il assure un gardiennage attentif et prévient tous risques matériels. Il alerte et rend compte régulièrement à l'habitant.

Attention, ce métier n'est en aucun cas un métier de sécurité, avec vidéosurveillance, rondes et alarmes. Il s'agit bien de vigilance simple et naturelle et le plus souvent, l'agent découvrira des nuisances telles qu'une fuite d'eau, un nid de fourmis ou un essaim d'abeilles. Il devra alors faire intervenir les services compétents, en fonction de la nuisance repérée.

Le bon profil

Être observateur et repérer le moindre changement dans une maison est une qualité appréciée pour exercer ce métier de vigilance. Des compétences en entretien de la maison sont également un plus, ainsi que savoir diagnostiquer tous les types de nuisances qui peuvent survenir dans une maison. Être réactif est bien sûr un atout.

Les services associés

- Maintenance, entretien et vigilance à domicile

Liste des certifications (diplômes)

- Surveillant(e) - visiteur(e) de nuit en secteur social et médico-social

Les formations

Pour la surveillance du domicile, aucune certification, habilitation ou agrément spécifiques ne sont exigés.

Agent d'entretien de petits travaux et de jardins

Quand on n'a plus le temps, la santé ou l'envie de le faire soi-même, faire appel à un agent d'entretien pour jardiner ou bricoler, permet de maintenir un intérieur et un jardin agréables.

Présentation du métier

Entretien de la haie, tailler les arbustes, tondre le gazon, ramasser les feuilles mortes, bêcher le sol, semer, faire des plantations... autant de petits travaux de jardinage que peut prendre en charge l'agent d'entretien chez un particulier.

Côté bricolage, il effectue des travaux courants comme changer un joint ou une ampoule, poser des tringles à rideaux ou une étagère, monter un meuble et procéder au nettoyage d'une terrasse ou une pose d'une clôture...

Pour autant l'agent d'entretien n'est pas un artisan. Ses interventions se limitent à des tâches de très courte durée et ne demandent pas de qualification particulière.

Responsable de l'entretien du matériel de bricolage mis à sa disposition par le particulier, il apporte ses propres outils pour les activités de jardinage. Il s'adapte aux exigences de son employeur tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Avoir le permis de conduire est indispensable pour se rendre d'un domicile à l'autre.

Le bon profil

Très polyvalent, l'agent d'entretien possède des connaissances suffisantes pour réaliser les travaux demandés. Il sait travailler en toute autonomie en organisant lui-même son travail. La confiance et l'honnêteté sont primordiales pour exercer chez un particulier, parfois en l'absence de ce dernier. Discretion et fiabilité sont également de rigueur.

Les services associés

- Petits travaux de jardinage
- Prestations de petit bricolage

Les formations

Aucun diplôme ou titre n'est requis. Une personne qualifiée dans le domaine du jardinage ou de l'entretien peut être un plus pour exercer ce métier.

Assistant administratif à domicile

Tout le monde n'est pas également armé pour faire face aux contraintes administratives. Certains s'en sortent avec aisance et organisation, d'autres de façon brouillonne, quand d'autres encore perdent pied ou parfois simplement manquent de temps. Quand le courrier s'entasse et que les liens avec l'administration se distendent, l'assistant administratif à domicile est un soutien appréciable.

Présentation du métier

L'assistant administratif à domicile permet au particulier qui en a besoin, de garder le contact avec l'extérieur, qu'il s'agisse de l'administration, de sa famille ou de tout autre organisme.

Rédiger une lettre, répondre à un courrier, remplir un formulaire, adresser une commande, obtenir un remboursement, faire valoir ses droits, comprendre le fonctionnement d'une procédure, régler et archiver ses factures : telles sont les missions possibles de l'assistant administratif, plus particulièrement utile auprès des personnes fragiles ou désocialisées.

Si le rôle de l'assistant administratif à domicile est d'aider et accompagner les personnes dans leurs démarches administratives et ainsi faciliter la compréhension et le contact, pour autant, il ne remplace pas la personne qu'il assiste et n'endosse donc aucune responsabilité.

Le bon profil

Rigueur et organisation sont de mises !

Si la maîtrise de la langue française écrite et notamment de l'orthographe sont obligatoires pour exercer ce métier, il faut également avoir des capacités d'écoute, de reformulation et de retranscription des demandes. Savoir communiquer est une qualité appréciée, de même que savoir expliquer certaines procédures administratives aux personnes qui font appel à l'assistant administratif.

Les services associés

- Assistance administrative à domicile

Liste des certifications (diplômes)

- Licence Professionnelle Intervention sociale option Ecrivain public assistant en démarches administratives et en écritures privées

Assistant informatique et internet à domicile

L'informatique et l'internet, c'est bien quand ça marche. Pour les non-initiés, cela peut devenir rapidement un véritable casse-tête. La solution : appeler un assistant qui se déplace à domicile.

Présentation du métier

Vous êtes passionné d'informatique : langage internet, email, wi-fi, système d'exploitation, spam, bug, adsl, fibre optique... L'assistant conseille sur le choix d'achat du matériel informatique. Une fois l'achat fait, il aide à installer le matériel et les logiciels et à les faire fonctionner, à établir la connexion à internet... Selon les besoins de la personne, il peut l'initier ou même le former à l'informatique ou à la navigation sur le web, à l'utilisation de messageries électroniques, à la photo numérique, au montage de film...

Les technologies et le matériel évoluant très vite, l'assistant informatique et internet doit se tenir constamment au courant des nouveautés. Il s'adapte à chaque situation, aime rencontrer des problèmes... et les résoudre.

De nombreux organismes se positionnent sur ce créneau car la demande du public est de plus en plus forte.

Le bon profil

Une solide connaissance de l'informatique ne suffit pas pour exercer ce métier. Il faut également se montrer pédagogue en s'adaptant à chaque public et en expliquant en termes simples ce qui ne va pas. L'objectif étant de rendre la personne autonome avec son ordinateur. La patience est de rigueur, tout comme l'envie de rendre service et le goût des contacts.

Les services associés

- Assistance informatique et internet à domicile

Liste des certifications (diplômes)

- Assistant informatique et internet à domicile
- Titre professionnel Conseiller(ère) et assistant(e) en technologies de l'information et de la communication

Cuisinier à domicile

Un anniversaire à organiser chez soi, des repas que l'on ne peut pas préparer pour cause d'âge ou de handicap, des parents débordés par leur travail... trois cas de figure très différents, mais une solution identique : faire appel à un cuisinier à domicile qui se charge de tout.

Présentation du métier

Pour l'organisation d'un repas, d'un anniversaire ou d'un événement, le cuisinier, après concertation avec le particulier, va rechercher et établir le menu. Après avoir procédé à l'achat des produits nécessaires, il se rend au domicile de la personne. Il prépare les différents plats et gère son temps afin que tout soit prêt au moment de l'arrivée des invités. Savoir faire la cuisine, connaître les règles de conservation des aliments et savoir utiliser les matériels habituels est indispensable mais ne suffit pas. La présentation des mets a son importance et demande de la créativité. Ce métier requiert une grande autonomie dans l'organisation du travail, ainsi qu'une forte capacité d'adaptation.

Chez les personnes fragiles, les menus sont élaborés de façon à fournir une alimentation équilibrée et tenir compte des régimes alimentaires en fonction des âges de la vie. Dans tous les cas, le respect des règles d'hygiène et de sécurité est indispensable. Pour se déplacer, il est conseillé d'avoir le permis.

Le bon profil

Être créatif dans le renouvellement des menus, savoir rendre un repas attractif, respecter les règles d'hygiène élémentaire, les préférences culinaires et les habitudes des particuliers sont des qualités appréciées.

Les services associés

- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Les formations

Pour la confection des repas, aucun diplôme spécifique n'est requis, mais il existe de nombreuses formations de tous niveaux dans le domaine de la restauration.

Pour les personnes dépendantes, plusieurs diplômes des services à la personne attestent de compétences en conservation des aliments, connaissance des régimes, hygiène alimentaire, etc.

Employé de ménage à domicile

Faire le ménage chez un particulier implique des compétences : choisir les bons produits, connaître les techniques d'entretien et de repassage, savoir organiser son travail...

Présentation du métier

La femme ou l'homme de ménage intervient pour effectuer l'entretien courant de la maison : laver la vaisselle, les vitres, les sols, les sanitaires, la cuisine, dépoussiérer, repasser ou encore ranger les vêtements...

Ce professionnel peut également intervenir pour des tâches occasionnelles, à la demande de l'employeur. Par exemple, pour lessiver des murs, nettoyer des tapis et des rideaux, pour un grand nettoyage ou pour une remise en état du logement au lendemain d'une fête.

Il peut par ailleurs proposer des prestations de ménage plus spécialisées : cirer du plancher, frotter des cuivres, nettoyer des cheminées, déplacer et dépoussiérer des bibelots...

L'employé possède souvent les clés du domicile de son employeur qui lui fait entièrement confiance. Des déplacements fréquents sont à prévoir pour se rendre d'un domicile à l'autre.

Le bon profil

Des compétences sont requises pour l'entretien des sols, le traitement du linge et les règles d'hygiène alimentaire et sanitaire. Pour ne pas abîmer des textiles ou des matières fragiles, l'employé de ménage doit connaître les produits et les outils adaptés pour les entretenir. Il respecte les consignes données par son employeur et peut le conseiller sur des produits respectueux de l'environnement (produits d'entretien vert ou non polluants).

Les services associés

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Liste des certifications (diplômes)

- Titre professionnel Agent(e) de propreté et d'hygiène
- BEP Bioservices

Employé familial

Chargé des tâches ménagères du domicile, il peut également s'occuper d'enfants comme de personnes âgées. Un métier de contact pour ce professionnel très autonome dans son travail.

Présentation du métier

L'employé familial prend en charge l'entretien du domicile en présence ou non du particulier.

Les courses, la préparation des repas, les lessives, le repassage, le pliage et le rangement du linge... n'ont pas de secret pour lui. Il effectue toutes ces activités en utilisant le matériel et les produits mis à disposition par la personne chez qui il exerce. Il est polyvalent.

Dans le cadre de son travail, quand il garde des enfants, il adapte ses activités en fonction de leur âge. Par exemple, il aide les plus petits à faire leur toilette, fait réviser leurs leçons aux plus grands, les accompagne en voiture ou à pied à leurs activités scolaires, sportives, de loisirs.

Chez une personne âgée, handicapée ou dépendante (par exemple après une hospitalisation, pendant une grossesse...), outre le ménage, l'employé familial, par sa présence, contribue à maintenir la personne autonome. Il propose alors des activités de loisirs, des sorties pour préserver un lien avec l'extérieur, organise la période des vacances...

Le bon profil

Une personne sérieuse, efficace, qui sait gérer les affaires quotidiennes et en qui l'on peut avoir une totale confiance: tel est le profil type de l'employé familial.

Conscientieux et rapide, il sait prendre des initiatives. Autonome dans son travail, il doit cependant respecter les consignes de son employeur.

Des qualités relationnelles et le sens de l'organisation sont indispensables pour effectuer ce métier de contact.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Liste des certifications (diplômes)

- Baccalauréat professionnel Services en milieu rural
- CAP Assistant(e) technique en milieu familial et collectif
- CAPA option Services en milieu rural
- Employé familial

Enseignant à domicile

Pour l'épanouissement de chacun et le soutien scolaire si nécessaire, l'enseignant à domicile propose, de manière personnalisée, des cours dans divers domaines : langues étrangères, cuisine, langue des signes, musique...

Présentation du métier

L'enseignement à domicile regroupe le soutien scolaire et les cours individuels dans de nombreux domaines.

En ce qui concerne le soutien scolaire, selon l'âge et le niveau scolaire, l'intervention à domicile va prendre des formes diverses : une aide aux devoirs en primaire et au collège ; un soutien scolaire tout au long de l'année sur une ou plusieurs matières ; une révision ou une remise à niveau pendant les vacances ; une préparation aux examens. L'intervenant doit se conformer au programme scolaire. Il met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées à l'élève, permettant à celui-ci de développer ses capacités de réflexion et ses méthodes de travail.

L'enseignant à domicile peut aussi donner des cours sur des sujets divers, contribuant à l'épanouissement personnel et à la culture générale : langues étrangères, musique, dessin, peinture, généalogie, cuisine, ikebana, détente...

Le bon profil

Un excellent relationnel et des qualités pédagogiques sont indispensables pour exercer ce métier et transmettre les connaissances. Il faut faire preuve de patience et avoir le sens de l'écoute. Les cours sont individualisés en fonction de l'âge, du niveau, de la capacité de compréhension et de concentration.

Les services associés

- Soutien scolaire à domicile
- Cours à domicile

Les formations

Pour donner des cours à domicile, il est nécessaire de justifier d'une compétence avérée dans la matière enseignée.

Livreur à domicile

Livrer des courses, des repas chauds, des médicaments ou des journaux pour des personnes qui, soit par manque de temps, soit parce qu'elles sont en perte d'autonomie, ne peuvent pas se les procurer... Telles sont les missions du livreur à domicile.

Présentation du métier

Le livreur à domicile est responsable du bon acheminement des denrées alimentaires, courses, plateaux repas, piles de linge repassé dont peut avoir besoin un particulier. Tous ces articles et produits doivent arriver en bon état et dans les temps impartis, auprès de la personne qui en a passé commande.

Il peut remplir ses missions avec différents moyens de transport : un scooter, un véhicule, un vélo ou la marche à pied.

Chaque jour, un apport alimentaire équilibré est nécessaire à chacun, aux personnes actives, comme aux personnes fragiles. Certains organismes se sont donc spécialisés dans la livraison de repas chauds ou froids, diététiques ou gastronomiques, répondant ainsi à la variété des demandes et des régimes suivis par leurs clients. Des conditions d'hygiène doivent être respectées, en ce qui concerne notamment la continuité de la chaîne du froid.

D'autres prestations sont confiées au livreur à domicile : transporter les courses du supermarché à la maison, faire un détour à la mairie pour aller chercher un formulaire, passer au pressing récupérer du linge ou à la bibliothèque pour déposer des livres. Ces services permettent au particulier de gagner un temps précieux !

Le bon profil

La ponctualité est une qualité appréciée pour ceux qui souhaitent se lancer dans ce métier, et plus encore pour les livraisons de repas ou de médicaments. Il faut également savoir prendre soin des articles confiés et les restituer en bon état. Des qualités d'organisation, de méthode et de gestion du temps sont des atouts.

Aimer la mobilité et ne pas avoir peur de passer du temps dans les transports sont également des qualités indispensables pour l'exercice de ce métier.

Les services associés

- Collecte et livraison de linge repassé à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile

Les formations

Pour la livraison des repas et des courses de toutes natures, aucun diplôme spécifique n'est requis. Le permis de conduire est un plus mais il n'est pas toujours obligatoire.



LES MÉTIERS POUR LA FAMILLE ET LES PERSONNES FRAGILES

Accompagnateur à la mobilité

Lorsque l'on n'est pas en mesure de se déplacer seul, faire appel à un accompagnateur à la mobilité permet de rester autonome et de poursuivre ses activités quotidiennes.

Présentation du métier

L'accompagnateur à la mobilité assiste dans les transports la personne fragile qu'il accompagne, qu'elle soit jeune, handicapée, en perte d'autonomie ou rencontre des difficultés temporaires de déplacement.

Il peut s'agir des transports en commun et dans ce cas, l'accompagnateur se renseigne sur les horaires, achète les titres de transport, anticipe le trajet, choisit la bonne direction et pare à tous les imprévus. Il peut également être question d'accompagner la personne sur des trajets plus longs. Faire prendre le train ou l'avion pour se rendre en vacances, accompagner l'enfant chez ses grands-parents, etc.

L'accompagnateur à la mobilité peut aussi utiliser son véhicule ou celui du particulier chez qui il travaille, ce qui implique de vérifier préalablement son bon état de marche et les conditions de son utilisation (assurance à jour, carburant suffisant...).

Enfin, l'accompagnateur à la mobilité peut intervenir pour une simple promenade d'agrément, pour les personnes âgées principalement, ou pour accompagner des enfants à leurs activités de loisirs le mercredi après-midi.

Pour tous ces actes quotidiens contribuant au maintien des activités et du lien social, des compétences d'organisation et d'anticipation sont requises. L'accompagnateur à la mobilité doit aussi veiller au confort des personnes qu'il transporte.

Le bon profil

Être vigilant et avoir un comportement sécurisé vis-à-vis de la personne dont l'accompagnateur est responsable. La ponctualité est également importante car la mobilité suppose des trajets qui peuvent être faits avec des moyens de transports à horaires fixes. Sens de l'organisation, capacité d'anticipation sont également des qualités appréciées pour exercer ce métier.

Les services associés

- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel

Les formations

Pour l'accompagnement à la mobilité, aucun diplôme spécifique n'est requis. Le permis de conduire est indispensable en cas d'utilisation de son véhicule ou de celui du particulier.

Aide médico-psychologique

À la frontière entre l'éducatif et le soin, l'aide médico-psychologique accompagne au quotidien les personnes les plus dépendantes. Son objectif : leur procurer confort et bien-être.

Présentation du métier

L'aide médico-psychologique intervient auprès de personnes fragiles : enfants, adolescents, personnes handicapées, âgées ou en situation d'exclusion sociale. Son intervention comprend l'aide pour se lever, faire la toilette, s'habiller, se nourrir, ou se coucher, le ménage et le rangement du logement ou encore l'accompagnement dans les déplacements.

Attentif au bien-être de la personne, l'aide médico-psychologique répond à ses besoins, même si ceux-ci ne peuvent être exprimés. Elle exerce également un véritable rôle d'éducation et d'éveil, en stimulant la mémoire, en encourageant l'expression et la communication... Elle propose des activités variées, par exemple de peinture, de musique ou des loisirs... selon l'état de la personne. Au travers du cinéma, de la lecture ou des jeux, elle favorise la découverte et l'apprentissage de nouvelles connaissances.

Intervenant la plupart du temps dans des structures, au sein d'équipes pluridisciplinaires, l'aide médico-psychologique peut également intervenir à domicile.

Le bon profil

Pour exercer ce métier, il faut s'intéresser aux personnes en difficulté, être observateur et patient.

Polyvalent, l'aide médico-psychologique s'adapte à toutes les situations. Ce métier suppose une bonne résistance physique mais également un bon équilibre psychologique.

Le permis de conduire est également un atout.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Liste des certifications (diplômes)

- Diplôme d'Etat Aide médico-psychologique (DEAMP)
- Diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

Auxiliaire de vie sociale

Aider, accompagner, être à l'écoute de la personne qui ne peut plus assumer seule les actes de sa vie quotidienne, tel est le rôle de ce professionnel apprécié des familles, des personnes âgées, handicapées ou malades.

Présentation du métier

L'auxiliaire de vie sociale intervient auprès des personnes fragiles.

En fonction de la personne chez qui il intervient, il prépare des repas équilibrés dans le cadre d'un régime alimentaire particulier, entretient le logement, assiste la personne dans les actes de la vie quotidienne et notamment l'aide à la toilette. Il peut également faire les courses seul ou accompagné de la personne, aménager l'espace du logement pour favoriser une circulation sécurisée, réaliser des démarches administratives, accompagner la personne lors de sorties...

Au domicile d'une famille, l'auxiliaire de vie sociale peut aider les enfants à prendre leur petit-déjeuner, les conduire à l'école...

L'observation des conditions de vie de la personne permet de transmettre des informations utiles à l'entourage ou aux personnels soignants intervenant auprès d'elle.

Le plus souvent, l'auxiliaire de vie sociale travaille au sein d'un organisme de services à la personne (associations, entreprises, CCAS).

Le bon profil

Savoir écouter, être discret et dynamique, aider les gens sans faire les choses à leur place, c'est-à-dire repérer leurs besoins et leurs capacités à agir seul et les stimuler. Il faut aussi se montrer résistant, physiquement et psychologiquement, car parfois, il peut être confronté à des situations difficiles.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Liste des certifications (diplômes)

- BEP Carrières sanitaires et sociales
- BEPA Services, spécialité services aux personnes
- Titre professionnel Assistant(e) de vie aux familles (ADVF)
- Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes (AAPAPD)
- Auxiliaire de gérontologie
- Assistant(e) de vie dépendance
- Auxiliaire paramédical Georges Achar
- animateur en gérontologie
- Mention complémentaire Aide à domicile
- Socio-esthéticienne
- Diplômes d'Etat Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

Les formations

Les diplômés du secteur de la santé tels que les aides soignants par exemple, sont également appréciés pour exercer le métier d'auxiliaire de vie sociale.

Garde d'enfant à domicile

Le métier de garde d'enfant à domicile permet aux familles qui le souhaitent de faire garder leur enfant chez eux, dans leur environnement quotidien. C'est aussi une alternative à la garde en structures collectives.

Présentation du métier

Le métier consiste à s'occuper des enfants à domicile et de veiller à leur bien-être, à leur alimentation et leur hygiène, à leur sécurité... Il est bien sûr utile de connaître des jeux et des activités pour l'éveil de l'enfant.

Le fait d'aimer les enfants ne suffit pas, il faut être compétent.

Si l'enfant est en bas âge, la garde d'enfant à domicile exerce le même travail qu'une assistante maternelle.

Si l'enfant est scolarisé, elle peut être amenée à le chercher à la sortie de l'école, le fait déjeuner ou goûter. Elle surveille son travail scolaire et l'aide si nécessaire, lui fait prendre le bain, le fait dîner...

Le bon profil

Etre dynamique et motivé; aimer travailler en contact avec les enfants et être en mesure de les accompagner dans tous les domaines de la vie quotidienne... Beaucoup de patience, de la douceur mais aussi de la fermeté sont nécessaires. Il ne faut pas brusquer l'enfant et le laisser se développer à son rythme; être organisé, responsable et autonome. La garde d'enfant à domicile doit être réactive et sécuritaire. Elle n'hésite pas à prévenir les parents si nécessaire.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile

Liste des certifications (diplômes)

- CAP Petite enfance
- Diplôme d'Etat Assistant(e) familial(e) (DEAF)
- Assistant maternel/Garde d'enfants
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

Les formations

Les diplômés du secteur de la santé tels que les auxiliaires de puériculture par exemple, sont également appréciés pour exercer le métier de garde d'enfant à domicile.

Opérateur de téléassistance

24 heures sur 24, grâce au service de téléassistance, une personne âgée, malade ou simplement isolée, est reliée à un opérateur qui l'écoute, le rassure, le conseille et l'oriente vers d'autres professionnels ou déclenche une alerte en cas de problème.

Présentation du métier

Equipée d'un bip émetteur portatif (bracelet, pendentif ou montre), relié à un boîtier connecté sur sa ligne téléphonique, la personne abonnée peut appeler à tout moment de son domicile la centrale de téléassistance. La visioassistance est un prolongement de la téléassistance permettant, grâce à d'autres outils, le contact visuel.

Dans la plupart des cas, elle recherche un simple contact et souhaite discuter, car elle souffre d'être seule. L'opérateur l'écoute, trouve des mots réconfortants pour la rassurer. Sensibilisé au problème des publics fragiles, il doit toujours être très attentif à la demande et savoir faire la part des choses. La situation peut en effet être sous-estimée par la personne qui appelle, ou au contraire dramatisée.

Parfois la situation peut être beaucoup plus grave (chute, étouffement, perte de connaissance...), l'opérateur doit alors l'analyser très rapidement pour une intervention rapide : alerte des intervenants (voisins, famille, amis) dans un premier temps, puis des premiers secours si nécessaire.

Les services de téléassistance fonctionnent 24h sur 24h et 7 jours sur 7.

Ils s'intègrent le plus souvent dans un projet de maintien à domicile.

Le bon profil

Pour exercer ce métier, il est nécessaire d'avoir une capacité d'écoute, de reformulation et d'analyse. De la réactivité est également indispensable. Savoir communiquer avec une personne âgée ou en souffrance demande aussi une bonne gestion du stress.

Les services associés

- Téléassistance et visioassistance.

Les formations

Pas de diplôme requis pour ce métier. De nombreuses formations sont proposées par les professionnels du secteur en lien avec les centres de téléassistance. Des notions de secourisme sont également un plus.

Technicien de l'intervention sociale et familiale

Ce professionnel intervient auprès des familles et des personnes qui traversent des difficultés passagères. Son objectif est de préserver leur autonomie et de les soutenir, en les aidant dans leur quotidien.

Présentation du métier

À l'occasion d'une hospitalisation, d'un décès, d'une naissance, d'un handicap... le technicien de l'intervention sociale et familiale soulage et épaula la famille dans les tâches quotidiennes (courses, ménage, repas, aide à la toilette, aide aux devoirs...). Il peut également participer à la gestion du budget et accompagner les personnes dans les démarches administratives. Il facilite le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et contribue à l'insertion sociale des personnes en voie de marginalisation.

Le technicien de l'intervention sociale et familiale peut intervenir dans trois cadres :

- le régime général : pallier une impossibilité ponctuelle de la famille à gérer le quotidien, comme une grossesse pathologique ou une maladie.
- La prévention éducative : à la demande d'une assistante sociale ou dans le cadre de mesures de justice, quand il y a maltraitance, violence ou divorce difficile, il intervient pour la protection de l'enfance.
- Les encadrements de droits de visite : lorsque la garde de l'enfant est retirée aux parents, ils peuvent être mandatés pour encadrer des droits de visite.

Le bon profil

Sens de l'organisation et des responsabilités, capacité d'adaptation, d'anticipation et de communication... figurent parmi les nombreuses qualités requises pour exercer ce métier.

Patient, discret et faisant preuve de tact, le technicien de l'intervention sociale et familiale est respectueux des personnes chez qui il intervient. S'il garde une certaine distance, c'est à la fois pour favoriser l'autonomie des familles et pour se préserver sur le plan émotionnel.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Liste des certifications (diplômes)

- Diplôme d'Etat de technicien d'intervention sociale et familiale (DETISF)



LES MÉTIERS DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT

1 Directeur de structure, Responsable de secteur, Assistant au responsable de secteur

Directeur de structure, responsable ou assistant de secteur, ces professionnels concourent, chacun à son niveau, à l'organisation et la qualité des services au domicile d'un particulier.

Présentation du métier

Le directeur de structure définit les axes stratégiques pour développer son organisme. Il fait connaître sa structure et les actions menées, initie des partenariats pertinents, notamment auprès des collectivités et de l'Etat, afin d'obtenir des financements. Il anime les équipes d'encadrement, veille au respect du règlement et est le garant de la qualité des services proposés. Des compétences en termes d'analyse, de stratégie et de management sont nécessaires pour exercer ce niveau de responsabilité.

Le responsable de secteur organise la prestation chez le particulier, évalue les besoins de la personne et veille au bon déroulement et à la qualité des services rendus. Manager, il recrute et encadre les personnels intervenants, définit le périmètre de l'intervention et les accompagne lors de la première mission, les recadre si besoin. Gestionnaire, il connaît bien la réglementation économique et sociale de l'aide à domicile ainsi que les dispositifs d'aide financière spécifiques à ce secteur. Il est attentif à la formation professionnelle des intervenants et à leurs conditions de travail (sensibilisation aux risques professionnels...).

Selon la taille de l'organisme, le responsable de secteur sera secondé par un ou plusieurs assistants de secteur en charge des plannings et des relations avec les clients et les intervenants.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Liste des certifications (diplômes)

DIRECTEUR DE STRUCTURE

- Certificats d'aptitudes aux fonctions d'encadrement et de responsable d'une unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- Licence Professionnelle Intervention sociale spécialité Coordonnateur secteur gérontologique
- Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Responsables de structures sociales et médico-sociales
- Responsable d'organismes sociaux
- Responsable d'entreprise d'économie sociale et solidaire
- Master en Management spécialité Management des organisations sociales
- Certificat d'aptitude aux fonctions de direction d'établissement ou de services d'intervention sociale (CAFDES)
- Directeur des établissements sanitaires et sociaux (GESS)
- Directeur des structures d'actions sociales et médico-sociales
- Directeur d'établissement de l'intervention sociale
- Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux
- Manager de structures sanitaires et sociales
- Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)

RESPONSABLE DE SECTEUR

- BTS Services et prestation en secteur sanitaire et social (SP3S)
- BTSA option Services en espace rural (SER)
- DUT carrières sociales Assistance sociale
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES)
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)
- Licence professionnelle Santé spécialité Cadres fonctionnels des établissements sociaux et médico-sociaux
- Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Coordonnateur et gestionnaire d'équipes, de projets et de services gérontologiques
- Licence professionnelle Management des organisations option Gestion d'établissements sanitaires et sociaux
- Licence professionnelle Management des organisations option Secteur associatif
- Licence professionnelle Management des organisations spécialité Gestion des structures de l'économie sociale, gestion des associations
- Licence professionnelle Management des organisations spécialité Gestionnaires des établissements sanitaires et sociaux
- Licence professionnelle Management des organisations spécialité Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Responsable d'unités et d'actions sociales

ASSISTANT AU RESPONSABLE DE SECTEUR

- BTA option Commercialisation et services, spécialité Services en milieu rural
- BTS Economie sociale et familiale (ESF)
- Coordinateur du cadre de vie en secteur sanitaire et social
- Conseiller en économie sociale et familiale (DECSF)
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DETS)
- Licence professionnelle Intervention sociale option Soutien et accompagnement à la personne en éducation et en formation
- Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Ingénierie gérontologique et sociale
- Licence professionnelle Intervention sociale option Economie sociale



LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

2

Certifications

NIVEAU V - CAP/BEP

Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes (AAPAPD)	35
Auxiliaire paramédical Georges Achard	36
Auxiliaire de gérontologie	38
Surveillant(e) – visiteur(e) de nuit en secteur social et médico-social	39
Assistant maternel / Garde d'enfants	41
Assistant(e) de vie dépendance	42
Employé familial	44
BEPA Services, spécialité services aux personnes	45
CAPA option Services en milieu rural	47
Titre professionnel Agent(e) de propreté et d'hygiène	48
Titre professionnel Assistant(e) de vie aux familles (ADVF)	50
Diplôme d'Etat Assistant(e) familial(e) (DEAF)	51
Diplômes d'Etat Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	52
BEP Bioservices	53
BEP Carrières sanitaires et sociales	54
CAP Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	55
CAP Petite enfance	57
Mention complémentaire Aide à domicile	58
Diplôme d'Etat Aide médico-psychologique (DEAMP)	59

NIVEAU IV - BACCALAURÉAT

Assistant informatique et internet à domicile	62
Socio-esthéticienne	63
Coordinateur du cadre de vie en secteur sanitaire et social	64
BTA option Commercialisation et services, spécialité Services en milieu rural	65
Titre professionnel Conseiller(ère) et assistant(e) en technologies de l'information et de la communication	67
Diplôme d'Etat de technicien d'intervention sociale et familiale (DETISF)	68
Diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)	69
Baccalauréat professionnel Services en milieu rural	71
Animateur en gérontologie	72

NIVEAU III - BTS/DUT

BTSA option Services en espace rural (SER)	75
Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)	77
Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)	78
BTS Economie sociale et familiale (ESF)	79
BTS Services et prestation en secteur sanitaire et social (SP3S)	80



Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES)	81
DUT carrières sociales Assistance sociale	82
Conseiller en économie sociale et familiale (DECSF)	84
Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DETS)	84
NIVEAU II - LICENCE	
Responsable d'organismes sociaux	87
Responsable d'entreprise d'économie sociale et solidaire	88
Responsable d'unités et d'actions sociales	89
Certificats d'aptitudes aux fonctions d'encadrement et de responsable d'une unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	90
Licence professionnelle Intervention sociale option Economie sociale	92
Licence professionnelle Intervention sociale option Ecrivain public assistant en démarches administratives et en écritures privées	93
Licence professionnelle Intervention sociale option Soutien et accompagnement à la personne en éducation et en formation	94
Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Coordonnateur et gestionnaire d'équipes, de projets et de services gérontologiques	95
Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Coordonnateur secteur gérontologique	96
Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Ingénierie gérontologique et sociale	97
Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Responsables de structures sociales et médico-sociales	98
Licence professionnelle Management des organisations option Gestion d'établissements sanitaires et sociaux	99
Licence professionnelle Management des organisations option Secteur associatif	100
Licence professionnelle Management des organisations spécialité Gestion des structures de l'économie sociale, gestion des associations	101
Licence professionnelle Management des organisations spécialité Gestionnaires des établissements sanitaires et sociaux	102
Licence professionnelle Management des organisations spécialité Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux	104
Licence professionnelle Santé spécialité Cadres fonctionnels des établissements sociaux et médico-sociaux	105
NIVEAU I - MASTER	
Directeur d'établissement de l'intervention sociale	107
Manager de structures sanitaires et sociales	108
Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux	109
Directeur des structures d'actions sociales et médico-sociales	110
Master en Management spécialité Management des organisations sociales	112
Certificat d'aptitude aux fonctions de direction d'établissement ou de services d'intervention sociale (CAFDES)	113
Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)	114
Directeur des établissements sanitaires et sociaux (GESS)	115



NIVEAU V
CAP/BEP



Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes (AAPAPD)

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

GRETA VIVA 5

Lien utile :

www.greta-viva5.org

Le certificateur :

Les Directeurs du Greta Viva 5,
37-39 rue Barthélémy Laffemas,
BP 26, 26901 Valence cedex 9

Le métier en détail

Constamment en relation avec les personnes âgées et les personnes dépendantes, l'agent d'accompagnement assure les activités suivantes dans le cadre de structures d'accueil :

- accompagne la personne âgée en institution dans tous les gestes et activités de la vie quotidienne : marcher, se nourrir, se vêtir, s'occuper et communiquer,
- contribue à son confort par le soin apporté à son cadre de vie : hygiène des locaux collectifs et individuels, entretien du linge, distribution et/ou confection des repas.

L'agent d'accompagnement travaille en collaboration avec le personnel soignant de la structure.

Capacités ou compétences attestées :

- connaissance et maîtrise des techniques d'animation permettant le maintien de l'autonomie de la personne âgée ou dépendante
- connaissance et maîtrise des techniques de premiers secours permettant de résoudre les situations d'urgence,

- connaissance et maîtrise des techniques d'entretien des locaux et du matériel et du linge,
- maîtrise des règles d'hygiène,
- connaissance et maîtrise des techniques de soins corporels en vue notamment d'aider à la toilette,
- maîtrise des règles de sécurité en vue d'aider la personne à se déplacer.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Secteur médico-social et services aux personnes, public ou privé (associatif ou privé à but lucratif), au sein d'établissements qui accueillent des personnes âgées (maison de retraite, établissement pour personnes âgées dépendantes, services gériatriques, etc.) ou à leur domicile (service d'aide à domicile).

Les emplois accessibles

- Agent de service hospitalier ou agent de service hospitalier qualifié (secteur hospitalier)
- Agent de service ou Auxiliaire de Vie (établissements associatifs ou mutualistes)
- Agent de service ou Agent social (structures à gestion territoriale)
- Auxiliaire de Vie, Auxiliaire de Gérontologie (structures privées)
- Agent de convivialité

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le Greta Viva 5 vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées sont sur le site www.greta-viva5.org

 **EN SAVOIR PLUS**
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : titre délivré par Greta Vercors Vallée de la Drome et arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : transfert de l'homologation, titre délivré par le Lycée

Jules Algould Greta Viva 5. Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : extension de l'homologation aux organismes suivants : Cerofalp, Association des foyers de province, Greta paramédical et social (Paris), Lycée Tristan Corbière de Morlaix (Greta d'Armorique), Lycée Camille Claudel (Greta du Charolais).

- Arrêté du 11 mars 2005 publié au

Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

+ LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K2204 - Nettoyage de locaux
- K1302 - Assistance auprès d'adultes

Auxiliaire paramédical Georges Achard

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

Association Ecole Jeanne Blum

Lien utile :

www.cncp.gouv.fr

Le certificateur :

Le Président et le Directeur de l'Association Ecole Jeanne Blum,
19, rue Victor Hugo,
78350 Jouy en Josas

Le métier en détail

L'Auxiliaire paramédical Georges Achard travaille auprès d'enfants ou de personnes âgées dépendantes dans leur environnement, en collaboration avec le personnel médical et paramédical.

Auprès d'enfants, il/elle exerce les activités suivantes :

- assurer la propreté corporelle : habil-

ler et déshabiller l'enfant, effectuer le change et la toilette avec ou sans bain, veiller à la propreté du linge et des vêtements,

- aider au déplacement : assurer les levers et les couchers, prévenir les chutes et aider à la marche,
- aider à s'alimenter : préparer et donner un biberon, organiser et donner un repas ou une collation, aider à la cuisine et veiller aux règles de conservation,
- aider au besoin d'élimination : changer les couches, participer à l'éducation en matière de propreté,
- contribuer à l'animation : proposer une activité à un enfant ou un groupe d'enfants,
- transmettre ses actions à l'équipe ou à la famille : transmettre par écrit et par oral.

Auprès de personnes dépendantes ou âgées, il exerce les activités suivantes :

- assurer la propreté corporelle : effec-

tuer la toilette aux lit, lavabo, bain ou douche, habiller et déshabiller, aider au choix des vêtements,

- assurer l'entretien et la propreté de l'environnement : faire le lit vide ou occupé, balayer et laver les sols, nettoyer le mobilier, changer le linge, nettoyer et désinfecter le matériel utilisé et ranger les placards
- aider au déplacement : aider à la marche simple avec canne ou déambulateur, mettre au fauteuil, coucher ou lever une personne et prévenir les chutes
- aider à s'alimenter : mettre le couvert, présenter et servir les plats, proposer un menu, aider à la prise des repas et desservir,
- aider au besoin d'élimination : accompagner la personne aux toilettes, changer les protections pour les personnes incontinentes, poser et enlever un bassin,
- contribuer à l'animation : repérer

les centres d'intérêt, accompagner la personne dans la réalisation de soi, inciter à des activités (lecture, télévision, jeux de société, ateliers, promenades ou autres), proposer et organiser une activité à une ou plusieurs personnes,

- transmettre par écrit et par oral ses actions à l'équipe ou à la famille.

- Compétences ou capacités attestées :
- connaître l'organisation et les grandes fonctions du corps humain,
 - connaître les éléments de base en français et en mathématiques,
 - connaître et maîtriser les techniques de travaux manuels en vue de réaliser des objets décoratifs,
 - connaître et maîtriser les techniques de déplacement de l'enfant ou de la personne âgée ou dépendante,
 - connaître et maîtriser les techniques d'alimentation et d'aide au besoin d'élimination,
 - connaître les règles d'hygiène.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

L'Auxiliaire paramédical Georges Achard travaille dans :

- les structures d'accueil de la petite enfance,
- les maisons de retraite,
- les cliniques et les hôpitaux.

Les emplois accessibles

- Agent de service en milieu hospitalier
- Agent de service en crèche
- Auxiliaire de vie en gériatrie
- Auxiliaire parentale à domicile

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'Ecole Jeanne Blum vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Brevet de formation préprofessionnel paramédical Georges Achard', Groupe 37, délivré par le ministère chargé de la santé (DGS).
 - Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles.
- Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005 jusqu'au 15 mars 2010.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants
- J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient

Auxiliaire de gérontologie

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

Centre de recherches et d'études en formation et organisation (CREFO)

Lien utile :

www.crefo.asso.fr

Le certificateur :

Le Directeur général et le Directeur du CREFO, 2, rue Archimède, 59650 Villeneuve d'Asq

Le métier en détail

Quotidiennement en relation avec les personnes âgées dépendantes (PAD) et personnes handicapées âgées (PHA), l'Auxiliaire de gérontologie favorise le maintien et le développement de l'autonomie de la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée grâce à un accompagnement centré sur l'individu. Professionnel de l'accompagnement des dépendances, l'Auxiliaire de gérontologie vise à rendre à la personne son rôle d'acteur et tend à rééquilibrer la relation de dépendance en stimulant l'autonomie de la personne âgée dépendante et de la personne handicapée âgée (aide au choix et à la prise de décision) jusqu'aux derniers moments de sa vie.

Dans le cadre des structures d'accueil des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées âgées, l'Auxiliaire de gérontologie doit être en mesure d'exercer les activités suivantes :

L'auxiliaire de gérontologie est capable de :

- A1. ANALYSER, COMPRENDRE LES BESOINS ET IDENTIFIER LES POTENTIELS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE, PERSONNE HANDICAPÉE ÂGÉE :**
- mettre en place les démarches pour

s'informer et comprendre la personne âgée dépendante, la personne handicapée âgée, sa trajectoire, ses difficultés, ses potentiels,

- entrer en relation avec la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée et veiller à maintenir constamment cette relation,
- situer la PAD/PHA dans son environnement.

A2. DÉFINIR, AJUSTER, ÉVALUER LES OBJECTIFS DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE ET DE LA PERSONNE HANDICAPÉE ÂGÉE :

- traduire les besoins d'aide identifiés en objectifs d'intervention,
- définir la logique d'intervention afin d'orienter les actions d'accompagnement,
- définir des indicateurs qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs, les effets et la pertinence des moyens mis en œuvre.

A3. STIMULER, DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE ET DE LA PERSONNE HANDICAPÉE ÂGÉE AU QUOTIDIEN :

- accompagner le développement de l'autonomie de la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée lors des moments fondamentaux (admission, temps sociaux, fin de vie...),
- stimuler la participation de la PAD/PHA lors de l'accompagnement des activités du quotidien (repas, toilette...).

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées

- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

L'Auxiliaire de gérontologie exerce au sein des établissements et services qui accueillent des personnes âgées dépendantes et personnes handicapées âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale :

- Secteur social, médico-social ; foyer logement, maison de retraite médicalisée ou non médicalisée, maison départementale des personnes handicapées (MDPH) auprès des personnes âgées dépendantes et personnes âgées handicapées et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et personnes handicapées âgées dépendantes,
- Secteur sanitaire : services de gériatrie ou unités de soins de longue durée, secteur de l'aide à domicile, services d'Aide à Domicile (service «presta-taire»).

Les emplois accessibles

- Auxiliaire de gérontologie
- Auxiliaire de vie

Les accès

- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le

CREFO vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



Les textes de références

- Arrêté du 26 mai 2000 paru au Journal officiel du 8 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
- Arrêté du 8 juillet 2009 publié au

Journal officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles.

Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé Auxiliaire de gérontologie avec effet au 21 juillet 2009 jusqu'au 21 juillet 2012.



Surveillant(e) – visiteur(e) de nuit en secteur social et médico-social

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

[Conseil national de l'enseignement agricole privé \(CNEAP\)](#)

Lien utile :

www.cneap.scolanet.org

Le certificateur :

[Le Directeur du CNEAP,](#)

[277 rue Saint Jacques, 75005 PARIS](#)

Le métier en détail

Le surveillant-visiteur de nuit :

- Assure une veille « active » des personnes, en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste, en respectant l'intimité de la personne et les consignes institutionnelles,
- Garantit les conditions de repos de

la personne en l'accompagnant dans ses besoins et demandes et en respectant son intimité. Il/elle participe à la mise en œuvre du projet individuel. Il tient compte des problématiques individuelles des personnes. Il est tenu au secret professionnel,

- Assure la surveillance des locaux et des équipements et en garantit la sécurité, en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste,
- Participe au projet d'établissement ou de service et contribue à la mise en œuvre des projets individuels des bénéficiaires.

En fonction du degré de dysfonctionnement, le surveillant visiteur de nuit peut :

- Agir directement,
- Transmettre l'information par écrit et par oral au service de maintenance,

- Prévenir les services d'urgence concernés,
- Assurer une fonction de relais jour-nuit.

Le surveillant-visiteur de nuit peut aussi, selon le contexte d'emploi, assurer une fonction d'hygiène et d'entretien des locaux. De même il peut être amené à assurer une fonction d'hôtellerie (entretien du linge, préparation du repas). Ces activités sont plus ou moins importantes en temps. Dans tous les cas, ces activités restent complémentaires par rapport aux activités principales du surveillant visiteur de nuit qui sont : la surveillance des personnes, l'accompagnement personnalisé, la sécurité des locaux, la communication et le travail en équipe. La certification de Surveillant(e)-visiteur(e) de nuit en secteur social et médico-social

Source : www.cncp.gouv.fr

atteste de capacités dans trois grands champs de compétences.

1. Champ relationnel :

- Assurer une relation personnalisée la nuit,
- Adopter une posture professionnelle,
- Etablir une relation d'aide professionnelle,
- Répondre de façon différenciée aux besoins de la personne la nuit.

2. Champ technique :

- Veiller au bien-être, au confort et à la sécurité de la personne la nuit,
- Organiser son activité en s'orientant dans l'espace,
- Appliquer les techniques liées à la sécurité des personnes et des locaux,
- Appliquer les techniques liées au bien-être de la personne,
- Appliquer les techniques liées à l'entretien des locaux et du linge.

3. Champ institutionnel :

- Assurer la continuité du travail entre le jour et la nuit : recueillir et transmettre l'information,
- Prendre part à la vie de l'institution ou du service en assurant le lien avec les partenaires externes.

Les services associés

- Maintenance, entretien et vigilance à domicile

Le secteur d'activité

Le surveillant - visiteur de nuit exerce :

- En structure collective d'hébergement ou de soins : maisons de

retraite, EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes), SSR (Soins de Suite et de Réadaptation), foyers logement, MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées), unités de vie, foyers d'hébergement, foyers de vie ou foyers occupationnels et thérapeutiques, MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), foyers d'accueil médicalisés, structures pour personnes adultes handicapées vieillissantes, CHRS (Centre Hébergement et de Réadaptation Sociale), communautés d'Emmaüs, CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile), foyers de jeunes travailleurs, foyers Sonacotra, internat attaché à un IME (Institut Médico Educatif) ou un IEM (Institut d'éducation motrice), foyers de l'enfance, maison d'enfants à caractère social,

- Ou bien au domicile d'un ou de plusieurs particuliers. Il intervient auprès de publics variés : personnes âgées, personnes adultes handicapées, adultes en situation de précarité, enfants en situation de handicap, enfants en difficulté sociale ou familiale.

Les emplois accessibles

- Surveillant de nuit
- Agent de service hospitalier surveillant de nuit
- Veilleur de nuit
- Agent de nuit
- Garde de nuit itinérant
- Permanent de nuit
- Visiteur de nuit
- Présence de nuit ou Garde malade de nuit

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le CNEAP vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé Surveillant(e) - visiteur(e) de nuit en secteur social et médico-social avec effet au 06 juillet 2008 jusqu'au 06 juillet 2013.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K2204 - Nettoyage de locaux
- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants

Assistant maternel / Garde d'enfants

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

Institut Fepem de l'Emploi familial (IFEFF)

Lien utile :

www.institut-fepem.fr

Le certificateur :

Le Directeur de l'IFEFF,
60, rue Blaise, BP 136,
61004, Alençon Cedex

Le métier en détail

Sous réserve d'obtenir l'agrément du Conseil général de leur département (décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006), les titulaires de cette certification peuvent exercer l'activité d'assistant(e) maternel(le). La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) prend en charge des enfants de la naissance à l'adolescence, dans le cadre d'une relation contractuelle avec les parents. Cette activité se déroule au domicile des parents pour l'emploi de garde d'enfants et au domicile du salarié pour l'emploi d'assistant(e) maternel(le). La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) délimite et sécurise les locaux et espaces réservés aux enfants de façon à respecter les règles et les espaces dédiés à leurs activités et à leur repos. Il (elle) a construit son activité multi employeur afin de prendre en charge plusieurs activités et a installé le suivi de cette activité. Il (elle) accompagne un ou plusieurs enfants dans les actes de la vie quotidienne, prend en compte les attentes des familles et la singularité de chaque enfant. Au préalable, il (elle) a préparé son intervention et organisé le développement de chacun. Enfin,

il (elle) conclut son intervention avec les parents.

La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) aménage et sécurise le logement et les espaces de vie et de jeux en fonction d'une évaluation des risques :

- Aptitudes attestées : attribuer les espaces réservés aux activités, réaliser l'aménagement de l'espace de travail, prévenir les accidents domestiques.

La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) construit et initialise son activité professionnelle, organise son activité multi-employeur et prend contact avec les familles :

- Aptitudes attestées : délimiter son champ d'intervention, obtenir un agrément (pour les assistants maternels), se faire connaître, convenir d'un premier rendez-vous avec la famille, recevoir ou se présenter à la famille, écouter la demande des parents et la réajuster, négocier et arrêter les termes du contrat, préparer son cadre d'intervention, obtenir le règlement de sa prestation et administrer son activité multi employeur, transmettre les informations du suivi de l'activité.

La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) prépare son intervention, accueille ou se présente aux familles, prend en charge chaque enfant :

- Aptitudes attestées : réguler son activité, diversifier les activités à proposer aux enfants, accueillir ou se présenter, s'informer des événements familiaux et de l'état de l'enfant, accompagner la séparation, proposer le programme d'activités, réaliser le programme des activités d'éveil et

de développement, accompagner les actes de la vie quotidienne.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile

Le secteur d'activité

Le secteur d'activité est celui des salariés du particulier employeur qui concerne essentiellement l'accueil et la prise en charge des enfants, l'accompagnement de la dépendance et l'entretien du cadre de vie. Ce secteur concerne plus de 3,3 millions d'employeurs et plus de 1,6 millions de salariés. L'activité se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle, au domicile du salarié pour les assistants maternels et au domicile de l'employeur pour les autres métiers ou emplois. Le salarié doit s'adapter à des contextes familiaux différents et développer son activité multi-employeur (2,7 employeurs en moyenne par salarié).

Les emplois accessibles

- Assistant(e) maternel (le) Garde d'enfants
- Intervenant/intervenante auprès d'enfants

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Source : www.cncp.gouv.fr

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'IFEF vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

Ex. CQP Garde d'enfants à domicile.

- Arrêté du 29 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal officiel du 12 août 2009 portant enregistrement au Répertoire

national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau V, du 21 juillet 2009 jusqu'au 21 juillet 2013.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1303 - Assistance auprès d'enfants

Assistant(e) de vie dépendance

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

Institut Fepem de l'Emploi familial (IFEF)

Lien utile :

www.institut-fepem.fr

Le certificateur :

Le Directeur de l'IFEF,
60, rue Blaise, BP 136, 61004,
Alençon Cedex

Le métier en détail

Le métier d'Assistant(e) de vie dépendance concerne la prise en charge des adultes dépendants qui ne sont pas en mesure de réaliser seuls les actes courants de la vie quotidienne. Il peut s'agir de dépendance partielle ou complète, stabilisée ou évolutive qui s'attache à la maladie, à la déficience, à l'incapacité ou au désavantage. L'Assistant(e) de vie dépendance intervient au domicile du particulier employeur, la plupart du temps en l'absence des proches de la personne à prendre en charge. Il met en

œuvre une relation professionnelle liée à l'accompagnement de la dépendance, ainsi que des techniques d'animation, de soins d'hygiène et de prévention. Les techniques et les gestes professionnels sont adaptés à l'âge et à la particularité de chaque adulte, et participent au maintien des capacités intellectuelles et physiques de la personne, et à la conservation du lien social. Il (elle) accompagne chaque personne prise en charge dans les actes de la vie quotidienne, prend en compte ses besoins spécifiques et ses attentes et/ou celles de ses proches et sa singularité ; au préalable il a préparé son intervention et organisé les activités favorisant la qualité de la vie de la personne. A chaque arrivée, comme à chaque départ du domicile du particulier employeur, il assure la continuité de cette relation et reste attentif aux évolutions qui nécessiteraient de réaménager le cadre initial de l'intervention. Enfin, il (elle) conclut son intervention avec le particulier employeur et transmet les informations nécessaires à son employeur (la

personne dépendante), sa famille, ou tout autre interlocuteur approprié.

L'Assistant(e) de vie dépendance délimate et sécurise les locaux et espaces réservés au déroulement de son intervention auprès de la personne dépendante, au domicile et lors des sorties :

- Aptitudes attestées : attribuer les espaces réservés à l'activité/réaliser l'aménagement de l'espace de travail/prévenir les accidents domestiques.

L'Assistant(e) de vie dépendance a construit son activité multi employeur afin de prendre en charge une ou plusieurs personnes dépendantes, et a installé le suivi de cette activité :

- Aptitudes attestées : délimiter son champ d'intervention/se faire connaître/convenir d'un premier rendez-vous avec le particulier employeur/se présenter chez le particulier employeur, écouter la demande et la réajuster/négocier et arrêter les termes du

contrat/préparer son cadre d'intervention/obtenir le règlement de sa prestation et administrer son activité multi employeur.

L'Assistant(e) de vie dépendance accompagne chaque personne prise en charge dans les actes de la vie quotidienne, prend en compte ses besoins spécifiques et ses attentes et/ou celles de ses proches et sa singularité :

- Aptitudes attestées : réguler son activité/diversifier les activités à proposer à la personne dépendante/se présenter et s'informer des événements familiaux et de l'état de santé et psychique de la personne/accompagner la séparation/proposer le programme d'activités/accompagner les actes de la vie quotidienne/transmettre les informations du suivi de l'état de la personne.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Le secteur d'activité est celui des salariés du particulier employeur qui concerne essentiellement l'accueil et la prise en charge des enfants, l'accompagnement de la dépendance, l'entretien du cadre de vie. Ce secteur concerne plus de 3,3 millions d'employeurs et plus de 1,6 millions de salariés. L'activité se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle, au domicile de l'employeur (sauf pour les assistants maternels). Le salarié doit s'adapter à des contextes familiaux différents et développer son activité multi-employeur (2,7 employeurs en moyenne par salarié).

Les emplois accessibles

- Assistant de vie
- Aide aux personnes âgées
- Assistant(e) familial(e)
- Aide à domicile
- Auxiliaire de vie
- Intervenant à domicile

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience

peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'IFEV vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

Ex. CQP Assistant de vie; Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau V, sous l'intitulé Assistant(e) de vie dépendance avec effet au 21 juillet 2009 jusqu'au 21 juillet 2013.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes

Employé familial

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

Institut Fepem de l'Emploi familial (IFEFF)

Lien utile :

www.institut-fepem.fr

Le certificateur :

Le Directeur de l'IFEFF,
60, rue Blaise, BP 136,
61004, Alençon Cedex

Le métier en détail

Ce métier concerne le relais et la prise en charge par délégation de la maisonnée. L'employé familial met en œuvre, par délégation, des techniques d'entretien de la maisonnée et souvent des activités complémentaires : de préparation des repas, d'animation, de soins d'hygiène pour des enfants ou des adultes, quelquefois dépendants, vivant au foyer, qui peuvent lui être confiés. Il instaure une relation professionnelle, des relations inter personnelles avec ces personnes. Il organise son travail en veillant aux règles de prévention et de sécurité. L'employé familial intervient au domicile du particulier employeur, en son absence et/ou en sa présence ou en présence de membres du foyer ; il doit adapter ses pratiques aux habitudes culturelles et sociales de la famille chez qui il intervient. A chaque arrivée, comme à chaque départ du domicile du particulier employeur, ce professionnel assure la continuité de cette relation et reste attentif aux évolutions qui nécessiteraient de réaménager le cadre initial de l'intervention. L'employé familial réalise les activités qui lui sont demandées selon les consignes et accompagne chaque personne qui lui

est confiée dans les actes de la vie quotidienne, prend en compte ses attentes et/ou celles de ses proches et sa singularité. Au préalable il a préparé son intervention et organisé les activités d'entretien du cadre de vie et d'aide à la personne. Il conclut son intervention avec le particulier employeur, transmet les informations nécessaires et prend connaissance des consignes du particulier-employeur, ou de tout autre interlocuteur approprié par tout moyen adapté à la situation.

L'employé familial délimite et sécurise les locaux et espaces réservés au déroulement de son intervention, de façon à respecter les règles et les espaces dédiés aux activités et au repos :

- Aptitudes attestées : attribuer les espaces réservés à l'activité, réaliser l'aménagement de l'espace de travail, prévenir les accidents domestiques.

L'employé familial a construit son activité multi employeur afin de prendre en charge un ou plusieurs domiciles en présence ou non des personnes, et a installé le suivi de cette activité :

- Aptitudes attestées : délimiter son champ d'intervention, se faire connaître, convenir d'un premier rendez-vous avec le particulier employeur, se présenter chez le particulier employeur, écouter la demande et la réajuster, négocier et arrêter les termes du contrat, préparer son cadre d'intervention, obtenir le règlement de sa prestation et administrer son activité multi-employeur.

L'employé familial réalise les activités qui lui sont demandées selon les consignes et accompagne chaque per-

sonne qui lui est confiée dans les actes de la vie quotidienne :

- Aptitudes attestées : réguler son activité, diversifier les activités à proposer aux personnes qui lui sont éventuellement confiées, se présenter et s'informer des consignes, des événements familiaux et de l'état de santé et psychique des personnes, prévoir et accompagner les prises et les fins d'interventions, transmettre les informations du suivi des événements de la maisonnée, proposer le programme des activités d'entretien, de service, et des autres activités de la mission, réaliser le programme des activités, accompagner les actes de la vie quotidienne.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Le secteur d'activité est celui des salariés du particulier employeur qui concerne essentiellement l'accueil et la prise en charge des enfants, l'accompagnement de la dépendance et l'entretien du cadre de vie. Ce secteur concerne plus de 3,3 millions d'employeurs et plus de 1,6 millions de salariés. L'activité se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle, au domicile du salarié pour les assistants maternels et au domicile de l'employeur pour les autres métiers ou emplois. Le salarié

doit s'adapter à des contextes familiaux différents et développer son activité multi-employeur (2,7 employeurs en moyenne par salarié).

Les emplois accessibles

- Employé familial
- Intervenant à domicile

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'IFEV vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



Les textes de références

- Arrêté du 20 janvier 1998 publié au Journal officiel du 5 février 1998 portant homologation de titres et

diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé Certificat d'employé familial polyvalent. Ex. CQP Employé(e) familial(e) polyvalent(e)

- Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau V, sous l'intitulé Employé familial avec effet au 21 juillet 2009 jusqu'au 21 juillet 2013.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1304 - Services domestiques

BEPA Services, spécialité services aux personnes

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

[ministère chargé de l'Agriculture](#)

Lien utile :

www.educagri.fr

Le certificateur :

[Le Préfet de région DRAAF](#)

Le métier en détail

Le titulaire du BEPA Services aux personnes exerce surtout des tâches de service polyvalentes et peu spécialisées afin d'assurer le bien être et le confort des personnes dont il s'occupe. Son champ d'activité est axé sur la communication, s'étend à la restauration et

l'hébergement, à la prise en charge et l'accompagnement :

- Il assure la réception des structures d'accueil ;
- Il assure la communication avec les usagers ;
- Il anime ;
- Il entretient le matériel et les locaux ;
- Il a la charge des soins corporels des personnes dépendantes ;
- Il a la charge de l'alimentation et de la petite restauration ;
- Il est le relais entre la personne dépendante et l'équipe de soins ;
- Il administre la vie quotidienne des personnes dépendantes ;
- Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel

Le secteur d'activité

Le titulaire du BEPA Services aux personnes est amené à exercer ses activités :

- soit en milieu hospitalier, dans des centres de soins,
- soit dans les maisons d'accueil

Source : www.cncp.gouv.fr

d'enfants et petits enfants telles que crèches, gîtes, centres de loisirs, de vacances et de découverte,

- soit dans les maisons de retraite, les centres de cure, de convalescence et centres de rééducation pour handicapés,
- soit à domicile dans les foyers en difficulté,
- soit dans les écoles maternelles,
- soit dans les petites et moyennes structures hôtelières et de restauration (hôtels de 20 à 40 chambres, fermes-auberge, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, camping, pensions de famille...),
- soit dans les centres de vacances et de loisirs et les villages-vacances.

Les emplois accessibles

Il est un employé qualifié pour le service auprès de personnes dont il est chargé d'assurer le confort :

- emplois de services à domicile, de personnes dépendantes temporairement ou définitivement (les jeunes accouchées, les malades, les handicapés et les personnes âgées dans leur vie quotidienne, les mères de famille en difficulté),
- emplois de services d'accueil de classes de découverte ou séjours de vacances, dans les entreprises d'hébergement et de restauration.

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le correspondant régional VAE de la Direction régionale du ministère chargé de l'Agriculture vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Conseiller à la DRAAF sont sur le site : www.chlorofil.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/ea/3e/a8/a1/vae_enseignement_technique_agricole51893.pdf

Les textes de références

- Décret modifié n°89-51 du 27 janvier 1989 portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles (JO du 31 janvier 1989).
- Arrêté du 21 juillet 1992 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles, option Services (JO du 30 juillet 1992).
- Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1

du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants
- J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient

CAPA option Services en milieu rural

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

ministère chargé de l'Agriculture

Lien utile :

www.educagri.fr

Le certificateur :

Le Préfet de région DRAAF

Le métier en détail

Les activités du titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole option Services en milieu rural demandent :

- l'esprit d'équipe, le respect de la personne et l'implication professionnelle,
- de communiquer,
- de savoir faire une organisation générale de l'activité,
- de participer aux activités de la vie professionnelle, sociale et citoyenne.

L'employé qualifié en Services en milieu rural intervient dans les secteurs de 'Services aux personnes' et 'Accueil-vente' :

SERVICES AUX PERSONNES :

- il met en œuvre les différentes techniques liées aux services aux personnes,
- il seconde les personnes : enfants, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées... dans leurs tâches quotidiennes : alimentation, habillage, hygiène des personnes et des locaux, accueil, administration.

ACCUEIL-VENTE :

- il met en œuvre les différentes techniques d'accueil et de vente,
- il assure des activités d'accueil et/ou de vente dans le cadre d'une exploitation agricole, para-agricole : vente directe à la ferme, marchés locaux,

chambres/tables d'hôtes, d'un commerce de proximité en milieu rural ou d'une grande surface et des activités d'accueil dans les villages de vacances, centres de loisirs...

CAPACITÉS ATTESTÉES :

Capacités communes :

- s'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale,
- mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante,
- pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle et sociale,
- à partir de différentes approches de l'environnement social, avoir conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen.

Capacités professionnelles :

- se situer dans l'environnement socio-économique,
- maîtriser les données scientifiques essentielles nécessaires à la compréhension des techniques professionnelles,
- à partir des consignes données, mettre en œuvre, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, les techniques liées aux services aux personnes, à l'accueil et à la vente.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers

- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

L'employé qualifié en Services en milieu rural exerce des activités très diversifiées qui présentent néanmoins des caractéristiques communes :

- fonction exercée sous le contrôle et les directives d'un encadrement,
- contacts directs avec l'utilisateur, d'où la nécessité de compétences relationnelles solides,
- polyvalence des tâches,
- conditions de travail exigeant souvent une bonne résistance physique et psychologique,
- horaires souvent spécifiques,
- nombreux emplois à temps partiel.

L'employé qualifié titulaire d'un CAPA Services en milieu rural exerce son activité dans des structures liées aux services aux personnes : famille, maison de repos, maison de cure, maison de retraite, école maternelle, centre de loisirs, centre de vacances, cantine scolaire, restaurant d'entreprise... ou dans des structures liées à l'accueil et/ou à la vente : petits magasins de proximité, vente directe à la ferme, marchés locaux, supermarchés, hypermarchés, petite hôtellerie, chambres/tables d'hôtes, villages de vacances...

Les emplois accessibles

On retrouve donc principalement ces activités de service dans les secteurs « Services aux personnes » et « Accueil-vente ».

Source : www.cncp.gouv.fr

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le correspondant régional VAE de la Direction régionale du ministère chargé de l'Agriculture vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompa-

gnement et de financement. Les coordonnées de votre Conseiller à la DRAAF sont sur le site : www.chlorofil.fr

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

 LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/ea/3e/a8/a1/vae_enseignement_technique_agricole51893.pdf

Les textes de références

- Décret n° 2005-537 du 23 mai 2005 modifiant le décret n° 95-464 du 26 avril 1995 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle agricole.

- Arrêté du 14 juin 2004 modifiant l'arrêté du 19 juin 2000 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole, option Services en milieu rural (JO du 18 juillet 2000 et du 1^{er} juillet 2004).
- Décret n° 2003-1160 du 4 décembre 2003 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministre chargé de l'agriculture (JO du 6 décembre 2003).

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants
- D1106 - Vente en alimentation

Titre professionnel Agent(e) de propreté et d'hygiène

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

[ministère chargé de l'Emploi](#)

Lien utile :

www.titres.afpa.fr

Le certificateur :

[Le Préfet de région DIRECCTE](#)

Le métier en détail

L'Agent(e) de propreté et d'hygiène (APH) assure la propreté et l'hygiène de locaux à usage professionnel, d'habitats collectifs ou éventuellement privés. Il (elle) réalise une prestation de service destinée à répondre aux besoins expri-

més par un client donneur d'ordres - externe ou interne - et définis dans le cadre d'un cahier des charges. A partir des consignes de ce cahier des charges, l'APH organise sa prestation en respectant, pour chaque technique mise en œuvre, les modes opératoires dans chacune des étapes du chantier : préparation, réalisation, finition et rangement.

L'activité relative à l'entretien courant est constituée des tâches principales suivantes :

- Le dépoussiérage des sols par balayage ou aspiration,
- Le lavage des sols,

- Le lavage des vitres à faible hauteur,
- La désinfection de certaines surfaces,
- L'entretien courant des sanitaires.

L'activité relative à l'entretien mécanisé et/ou à la remise en état mécanisée des surfaces est constituée des tâches suivantes :

- Lavage mécanisé des sols durs (passage de l'autolaveuse ou de la mono-brosse),
- Entretien des sols au moyen des techniques de lustrage, des méthodes spray, d'injection-extraction,
- Remise en état des sols au moyen des techniques de décapage au mouillé ou à sec et du shampoing moquette.

Quel que soit le lieu d'intervention, l'APH respecte les règles de sécurité définies, tant dans l'organisation et la préparation du chantier que dans l'utilisation des produits et des matériels.

Pour des interventions dans des locaux risquant une bio-contamination (secteurs de l'agroalimentaire, médico-social ou hospitalier...), il (elle) se conforme strictement aux protocoles requis :

- Il (elle) assure un suivi des stocks de produits et d'accessoires et transmet l'état des stocks à son responsable,
- Il (elle) maintient son matériel en état de propreté et en assure la maintenance de premier niveau,
- Il (elle) contrôle ses prestations en vérifiant l'atteinte du niveau de qualité requis (autocontrôle),
- Il (elle) informe son responsable de la réalisation de sa prestation et des difficultés ou des incidents rencontrés.

L'intervention peut se faire en intérieur ou en extérieur, en présence ou non de l'usager des lieux. Dans les entreprises prestataires, l'APH peut intervenir dans une même journée sur plusieurs chantiers de nettoyage de différents types. Ces chantiers peuvent être distants les uns des autres. L'APH travaille seul ou en équipe. Il (elle) intervient en tenant compte des règles de fonctionnement du site et notamment du règlement intérieur.

Les services associés

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Le secteur d'activité

L'emploi s'exerce dans des milieux professionnels très diversifiés dans le cadre de :

- Prestation externalisée ou non à une entreprise de nettoyage : espaces d'activité tertiaire (bureaux, écoles, gymnases) ou commerciale,
- Structures médico-sociales d'accueil et/ou de soins de personnes, structures hospitalières ou médicalisées,
- Entreprises industrielles ou de transport,
- Éventuellement locaux d'habitation collectifs ou de particuliers.

Les emplois accessibles

- Conducteur (rice) de matériel d'entretien
- Nettoyeur (se) machiniste
- Nettoyeur (se) polyvalent (e)

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'UT (Unité Territoriale) vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Vous pouvez télécharger le dossier de demande de

VAE sur le site www.travail-emploisolidarite.gouv.fr (rubrique « Formation -alternance » puis « Demande de validation des acquis d'expérience »). Les coordonnées de votre UT sont sur le site : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/3d/f8/c4/c6/vae_ministere_emploi52137.pdf

Les textes de références

- Articles L.335-5 et suivants et R.338-1 et suivants du code de l'éducation.
- Arrêté du 31/07/2003 paru au Journal officiel du 13/08/2003 ; Arrêté du 11/06/2008 paru au Journal officiel du 11/07/2008 ; Arrêté modificatif du 02/02/2010 paru au Journal officiel du 23/02/2010.
- Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K2204 - Nettoyage de locaux

Titre professionnel Assistant(e) de vie aux familles (ADVF)

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

ministère chargé de l'Emploi

Lien utile :

www.titres.afpa.fr

Le certificateur :

Le Préfet de région DIRECCTE

Le métier en détail

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) effectue les services attendus par les personnes auprès desquelles il (elle) intervient pour concourir au maintien à domicile et faciliter la vie quotidienne :

- Réalisation de leurs tâches domestiques (entretien du logement, du linge, courses, préparation des repas);
- Assistance pour les actes qui les concernent personnellement (leur hygiène corporelle, leur alimentation et leurs déplacements);
- Prise en charge de leurs jeunes enfants.

Cet emploi s'exerce auprès de familles, de personnes dites « fragilisées » ou « sensibles » comme les jeunes enfants, les personnes malades, handicapées, les personnes âgées, soit ponctuellement, soit régulièrement. L'assistant(e) de vie aux familles assure ses fonctions de façon autonome et s'adapte à des contextes familiaux différents. Il (elle) met en place une relation professionnelle, planifie et organise ses interventions, prend en compte les mesures de prévention et de sécurité, tient compte des personnes, respecte et met en œuvre les règles professionnelles de base.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1 - ASSISTER LES PERSONNES DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LEUR VIE QUOTIDIENNE

- Rendre contact, créer et maintenir une relation professionnelle avec la personne et son entourage,
- Organiser les actes à accomplir en accord avec la personne et en s'adaptant au contexte,
- Faire face aux situations d'urgence ou qui nécessitent la mise en place d'un relais,
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale des personnes,
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette, l'habillage, aux déplacements et à l'alimentation.

2 - RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DE LEURS ENFANTS A LEUR DOMICILE

- Etablir le premier contact, communiquer et assurer le relais des parents à chaque intervention,
- Organiser le temps et les activités avec un ou plusieurs enfants,
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants,
- Accompagner la socialisation et les apprentissages de base des enfants,
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas.

3 - ASSISTER LES PERSONNES DANS LEURS TÂCHES DOMESTIQUES

- Débuter et conclure les interventions à domicile,
- Organiser les tâches domestiques en fonction du contexte et du temps imparti,
- Travailler en sécurité et prévenir les risques domestiques,

- Etre attentif aux personnes et respecter leurs habitudes,
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Cet emploi peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer à temps plein mais le plus souvent il s'exerce à temps partiel. Les horaires sont variables, décalés (y compris le travail de nuit, de fin de semaine). Il nécessite des déplacements qui peuvent représenter un temps important. La possession d'un moyen de locomotion est parfois nécessaire. L'assistant(e) de vie aux familles utilise les équipements et produits disponibles au domicile des

personnes. L'emploi peut être dans des associations d'aide à domicile, en emploi direct, dans des entreprises de services à la personne ou dans des collectivités publiques.

Les emplois accessibles

- Aide à domicile
- Auxiliaire de vie
- Dame de compagnie
- Garde à domicile
- Garde d'enfants

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'UT (Unité Territoriale) vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Vous pouvez télécharger le dossier de demande de VAE sur le site www.travail-emploisolidarite.gouv.fr (rubrique « Formation -alternance » puis « Demande de validation des acquis d'expérience »). Les coordonnées de votre UT sont sur le site : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/>



LA DÉMARCHÉ

http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/3d/f8/c4/c6/vae_ministere_emploi52137.pdf

Les textes de références

- Articles L.335-5 et suivants et R.338-1 et suivants du code de l'éducation.
- Arrêté du 06/06/2006 paru au JO du 04/07/2006 et arrêté modificatif du 19/12/2007 paru au JO du 15/01/2008.
- Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants

Diplôme d'Etat Assistant(e) familial(e) (DEAF)

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

[ministère chargé des Affaires sociales](#)

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

[Le Préfet de région DRASS](#)

Le métier en détail

L'Assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de

jeunes majeurs de 18 à 21 ans. En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'Assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. L'Assistant familial participe à la prise en charge des conséquences des troubles de la parentalité pour l'enfant et à la prévention de leur répétition. Il/elle contribue également à la lutte contre les exclu-

sions dont peuvent être victimes les personnes ayant souffert de troubles importants durant l'enfance.

L'Assistant familial exerce les fonctions suivantes :

- accueil de l'enfant et prise en compte de ses besoins fondamentaux,
- accompagnement éducatif de l'enfant,
- accompagnement de l'enfant dans ses relations avec ses parents,
- intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil,
- travail en équipe.

Source : www.cncp.gouv.fr

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile

Le secteur d'activité

On recense un peu plus de 43 000 assistants familiaux (données 2003) dont 37 000 employés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance par les Conseils généraux.

Les autres secteurs d'intervention sont :

- les services de placement familiaux gérés par des établissements privés associatifs autorisés par les départements et habilités par la justice (art. L.312-1 du CASF),
- les services d'accueil familial spécialisé (annexes XXIV du code de la sécurité sociale – décret n° 89-798 du 27.10.1989),
- l'accueil familial thérapeutique en services de psychiatrie infanto-juvénile (arrêté du 1.10.1990).

Les emplois accessibles

Assistants familiaux

Les accès

- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'ASP, Service délégation VAE vous informera et traitera votre demande de VAE. Votre Direction régionale des affaires sociales (DRASS) statuera sur votre demande de VAE. Vous renseigner sur le site : <http://vae.asp-public.fr> ou au numéro 08 10 01 77 10 (tarif d'une communication locale).



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/bb/7f/de/a3/vae_ministere_affaires_sociales54618.pdf

Les textes de références

- Décret n°2005-1772 du 30 décembre 2005 (Journal officiel du 31 décembre 2005).
- Arrêté du 14 mars 2006 relatif au diplôme d'Etat d'assistant familial (Journal officiel du 22 mars 2006).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1303 - Assistance auprès d'enfants

Diplômes d'Etat Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

ministère chargé des Affaires sociales

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

Le Préfet de région DRASS

Le métier en détail

L'Auxiliaire de vie sociale intervient auprès des familles, des enfants,

des personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, des personnes âgées, malades ou handicapées. Il/elle réalise une intervention sociale visant à compenser un état de fragilité, de dépendance ou de difficultés du à l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales par une aide dans la vie quotidienne. Il favorise ainsi le maintien de la personne au domicile et évite son isolement. Il veille à la préservation ou à la restauration de l'autonomie de la personne

et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

L'Auxiliaire de vie sociale exerce les fonctions suivantes :

- accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne,
- accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidiennes,
- accompagnement et aide aux per-

- sonnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle,
- participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé,
 - communication et liaison.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Il/elle est un salarié employé par des organismes publics, privés à but non

BEP Bioservices

L'autorité responsable :
[ministère de l'Éducation nationale](#)

Lien utile :
www.onisep.fr

Le certificateur :
[Le Recteur d'académie](#)

lucratif ou lucratif, œuvrant notamment pour le maintien à domicile, la préservation, la restauration ou la stimulation de l'autonomie des personnes aidées et de leur insertion sociale, ou par des particuliers. Ses compétences lui permettent aussi d'exercer dans les établissements médico-sociaux.

Les emplois accessibles

- Auxiliaire de vie sociale

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'ASP, Service délégation VAE vous

Le métier en détail

Le titulaire du BEP bioservices :

- à dominante « agent technique d'alimentation » (ATA) exécute des techniques d'entretien appliquées aux équipements et aux locaux du secteur

informera et traitera votre demande de VAE. Votre Direction régionale des affaires sociales (DRASS) statuera sur votre demande de VAE. Vous renseigner sur le site : <http://vae.asp-public.fr> ou au numéro 08 10 017 710 (tarif d'une communication locale).

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

 LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/bb/7f/de/a3/vae_ministere_affaires_sociales54618.pdf

Les textes de références

- Décret n° 2002-410 du 26 mars 2002
- Décret n° 2007-348 du 14 mars 2007.
- Arrêté du 26 mars 2002 Arrêté du 30 janvier 2003 modifiant l'arrêté du 26 mars 2002.
- Arrêté du 30 janvier 2003 Arrêté du 4 juin 2007.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants

alimentaire. Il prépare et distribue des produits alimentaires.

- à dominante « maintenance et hygiène des locaux » exécute les tâches d'entretien des locaux et des équipements, assure leur maintenance et leur aménagement.

Source : www.cncp.gouv.fr

Les services associés

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Le secteur d'activité

- Structures sanitaires et sociales
- Maisons de retraite
- Hôpitaux

Les emplois accessibles

- Agent de service hospitalier
- Aide à domicile
- Agent hospitalier
- Agent de service

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Articles D 337-26 à D 337-50 du Code de l'Éducation.
- Arrêté du 4/08/1989.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K2204 - Nettoyage de locaux

BEP Carrières sanitaires et sociales

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale](#)

Lien utile :

www.onisep.fr

Le certificateur :

[Le Recteur d'académie](#)

Le métier en détail

Le titulaire du BEP Carrières sanitaires et sociales maîtrise des savoir-faire lui permettant, au sein des structures sanitaires et sociales accueillant diffé-

rentes catégories d'usagers (personne malade, personne âgée, personne atteinte d'un handicap, enfant) et dans le cadre d'un travail en équipe, d'exercer ses activités en tant qu'agent qualifié.

Le titulaire du BEP Carrières sanitaires et sociales doit être capable :

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, le confort et la sécurité des usagers,
- d'animer des activités de loisirs,
- de contribuer au développement et à l'éducation de l'enfant, au maintien et

à la restauration de l'autonomie des personnes,

- d'assurer l'entretien et l'hygiène de l'espace de vie de l'usager.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade

- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

- Structures sanitaires et sociales
- Maisons de retraite
- Hôpitaux

Les emplois accessibles

- Agent de service hospitalier
- Aide à domicile
- Agent hospitalier
- Agent de service

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

 LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Articles D 337-26 à D 337-50 du Code de l'Éducation.
- Arrêtés du 19/08/1993 et du 15/06/2001.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K2204 - Nettoyage de locaux
- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants

CAP Assistant(e) technique en milieu familial et collectif

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale](#)

Lien utile :

www.onisep.fr

Le certificateur :

[Le Recteur d'académie](#)

Le métier en détail

Le titulaire du CAP assistant(e) technique en milieux familial et collectif assure des activités de maintien en

état du cadre de vie des personnes, de préparation et de services des repas en respectant les consignes données et la réglementation relatives à l'hygiène et à la sécurité.

En milieu familial, il exerce des activités liées à :

- l'alimentation : approvisionnement, entreposage des denrées et des plats préparés ; réalisation d'entrées froides, chaudes, de desserts ; réalisation de plats principaux ; préparations de collations ; mise en place et

- service des repas ; remise en état des matériels et des espaces de repas,
- l'entretien du cadre de vie en milieu rural : approvisionnement et entreposage des produits d'entretien des locaux, des matériels ; entretien du logement ou des espaces privés,
- l'entretien du linge et des vêtements.

En collectivité, il exerce des activités de :

- production alimentaire : réception, stockage, entreposage de denrées, préparations culinaires élaborées à l'avance ; préparation préliminaires

Source : www.cncp.gouv.fr

des denrées en vue de leur cuisson ou de leur assemblage ; réalisation par assemblage de préparations servies froides ; réalisation de préparations culinaires simples ; adaptation de préparations culinaires à des spécifications diététiques prescrites ; préparations de collations ; conditionnement en vue d'une distribution différée dans le temps ou dans l'espace ; maintien et remise en température des préparations culinaires élaborées à l'avance ; service et distribution ; remise en état des espaces de préparation et de service des repas,

- entretien du cadre de vie : gestion des matériels et des produits d'entretien des locaux ; entretien des espaces privés et des espaces collectifs,
- entretien du linge et des vêtements : gestion du linge de la collectivité traité sur place ou à l'extérieur ; gestion des produits et des matériels d'entretien du linge traité sur place ; entretien du linge traité sur place. Il travaille seul ou en équipe selon le contexte professionnel dans lequel il se trouve.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Services techniques des structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes.

Au domicile privé individuel ou collectif :

- d'employeurs particuliers,
- par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services (emplois familiaux).

Les emplois accessibles

- Intervenant à domicile
- Aide familiale
- Aide ménagère

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Education.
- Arrêté du 11 août 2004.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K2204 - Nettoyage de locaux
- K1302 - Assistance auprès d'adultes

CAP Petite enfance

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale

Lien utile :

www.onisep.fr

Le certificateur :

Le Recteur d'académie

Le métier en détail

Professionnel qualifié, le titulaire du CAP Petite Enfance exerce six types d'activités principales :

- accueil et garde des enfants,
- accueil, information, conseil des parents,
- aide à la prise des repas, aux soins d'hygiène corporelle à partir d'observations et de consignes,
- aide à l'acquisition de l'autonomie et contribution à l'éducation (vestimentaire, alimentaire, motrice),
- participation au développement affectif et intellectuel par des animations de jeux et d'activités socio-éducatives,
- entretien courant et hygiène des locaux, des équipements et du matériel.

Le titulaire du CAP Petite Enfance doit être capable de :

- qualités relationnelles (écoute, dialogue, sécurisation, patience, disponibilité, courtoisie),
- situer les limites de sa compétence,
- identifier les besoins de l'enfant,
- organiser un programme de travail,
- gérer un poste de travail,
- mettre en œuvre des techniques d'entretien des locaux et des équipements,
- mettre en œuvre des techniques rela-

tives à la préparation et au service des collations et des repas,

- mettre en œuvre des techniques de soins d'hygiène corporelle, de confort de l'enfant, de prévention et de sécurité (dont les premiers secours),
- mettre en œuvre des activités éducatives et de loisirs, y compris l'aménagement des espaces de vie,
- communiquer et travailler en équipe.

Il exerce le plus souvent ses activités au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans des structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte garderie, centre de vacances) mais il peut également intervenir au domicile de parents ou dans le cadre d'une crèche familiale ou encore à son propre domicile (dans des conditions d'agrément réglementées. Le CAP Petite enfance donne accès au métier d'Agent territorial des services en école maternelle (ATSEM) et au métier d'assistante maternelle.

Il exerce en milieu familial :

- à son domicile comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale, sous réserve d'être agréé,
- au domicile des parents comme salarié d'employeur particulier ou de service d'aide à domicile.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile

Le secteur d'activité

En milieu familial :

- à son domicile comme salarié d'em-

ployeur particulier ou de crèche familiale, sous réserve d'être agréé,

- au domicile des parents comme salarié d'employeur particulier ou de service d'aide à domicile.

En structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance : école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte garderie, centre de vacances.

Les emplois accessibles

- Agent territorial des services en école maternelle (ATSEM)
- Assistante maternelle
- Garde d'enfants

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>

Source : www.cncp.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation.
- Arrêté du 15 juin 2001 et du 25 février 2005.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1303 - Assistance auprès d'enfants

Mention complémentaire Aide à domicile

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale

Lien utile :

www.onisep.fr

Le certificateur :

Le Recteur d'académie

Le métier en détail

Le titulaire de la Mention Complémentaire Aide à Domicile exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il/elle travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Les activités qui lui sont confiées relèvent :

- Du diagnostic de situation (repérage des besoins, des attentes, et des potentialités des personnes : évaluation des ressources et des contraintes des situations ; recueil des consignes à respecter ; identification des tâches

prioritaires à effectuer ; repérage des limites de compétences et identification des personnes à solliciter),

- De la communication (prise de contact avec la personne et son entourage ; écoute, dialogue, négociation avec la personne, la famille ; sécurisation de la personne, participation au soutien psychologique... ; relations avec les autres partenaires intervenant à domicile ; transmission d'informations...),
- Du maintien et de la restauration de l'autonomie (stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne ; aide au repérage temporel et spatial ; stimulation des relations sociales),
- D'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne (participation à l'élaboration et/ou la réalisation de repas équilibrés et conformes aux régimes prescrits, service des repas ; veille, si nécessaire, à la prise de médicaments selon les indications médicales ; aide aux activités de loisirs et de la vie sociale, à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de

la personne, au retrait et à la mise en place d'appareillages, aux soins d'hygiène et de confort, à l'habillage et au déshabillage, aux fonctions d'élimination),

- D'entretien et d'aménagement du cadre de vie : (entretien courant du linge, des vêtements, du logement...),
- D'organisation et de gestion (gestion des produits courants, du budget alloué pour les achats, aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives),
- De gestion de la qualité (évaluation de la qualité de l'action ; réajustement de l'action ; participation aux action qualité).

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement

- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

- Associations d'aide et de maintien à domicile - Collectivités territoriales - Employeurs particuliers - Organismes et services concourant au maintien à domicile.

Les emplois accessibles

- Auxiliaire de vie
- Aide ménagère
- Travailleur familial

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

 LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Articles D 337-139 à D 337-160 du Code de l'Éducation.
- Arrêté du 10/09/2004.

 LES FICHES PÔLE EMPLOI
• K1302 - Assistance auprès d'adultes

Diplôme d'Etat Aide médico-psychologique (DEAMP)

Niveau V - CAP/BEP

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale et ministère chargé des Affaires sociales](#)

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

[Le Préfet de région DRASS](#)

Le métier en détail

L'Aide médico-psychologique (AMP) exerce une fonction d'accompagnement

et d'aide dans la vie quotidienne. A ce titre, il/elle intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'AMP se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin

des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs. A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, l'AMP établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et

Source : www.cncp.gouv.fr

de l'expression verbale ou non. Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'aide médico-psychologique participe donc au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités. L'AMP intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute...

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

On recense environ 22 000 Aides médico-psychologiques (données DREES 1998) employés dans des struc-

tures publiques, privées et associatives telles que notamment :

- Maisons d'accueil spécialisées (MAS),
- Instituts médico-éducatifs (IME),
- Instituts d'éducation motrice (I.E.M.),
- Instituts accueillant des enfants handicapés dépendants,
- Foyers d'hébergement pour adultes handicapés, Foyers de vie,
- Foyers d'accueil médicalisés,
- Foyers occupationnels pour adultes (FOA),
- Etablissement ou service d'aide par le travail (ESAT),
- Foyers d'insertion et de transition (FIT),
- Maisons de retraite,
- Services de long séjour,
- Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- Centres hospitaliers spécialisés (CHS),
- Hôpitaux psychiatriques,
- SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile,
- Institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS...).

Les emplois accessibles

- Aide médico-psychologique

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences profes-

sionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

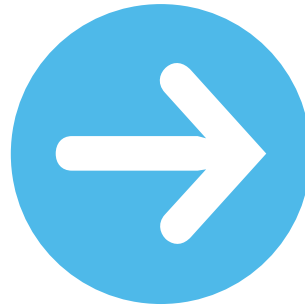
Les textes de références

- Décret n°2006-255 du 2 mars 2006 (Journal officiel du 5 mars 2006).
- Arrêté du 11 avril 2006 (Journal officiel du 26 avril 2006).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient



NIVEAU IV BACCALAURÉAT

Assistant informatique et internet à domicile

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :

COORACE PACA Corse

Lien utile :

www.cncp.gouv.fr

Le certificateur :

Le Président de COORACE PACA Corse, Le Nautilus, 20, Rue Jules Verne, 13090 Aix en Provence

Le métier en détail

L'Assistant(e) informatique et internet à domicile, prend contact avec la personne pour diagnostiquer ses besoins numériques et il réalise et suit le projet numérique de celle-ci. Il organise et gère l'assistance informatique et Internet à domicile. Il assure une veille technologique et juridique dans ce domaine.

Il est capable de :

- assurer la prise de contact avec la personne,
- échanger et dialoguer avec la personne lors d'un diagnostic des besoins informatiques,
- observer et tester l'environnement numérique au domicile du client,
- rédiger et transmettre le projet numérique de la personne,
- réaliser un dépannage informatique matériel et/ou logiciel,
- préparer et évaluer une séance d'assistance informatique et internet à domicile,
- accompagner et conseiller l'utilisateur dans ses usages numériques,
- installer et configurer des matériels et des logiciels informatiques,
- entretenir un environnement numérique domestique,

- assurer le suivi des interventions auprès des usagers,
- gérer un stock de composants informatiques, de consommables et un petit outillage d'intervention,
- organiser et gérer son temps de travail,
- maîtriser les aspects financiers et commerciaux des interventions,
- communiquer sur son activité, prospecter et mettre en place des partenariats en lien avec l'assistance informatique et internet à domicile,
- assurer sa veille technologique, sectorielle, juridique et commerciale sur le numérique et les services à la personne,
- analyser ses pratiques professionnelles, s'auto évaluer.

Les services associés

- Assistance informatique et internet à domicile

Les emplois accessibles

- Assistance informatique et internet à domicile
- Assistant téléphonique
- Animation multimédia
- Formation aux technologies de l'information et de la communication

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le COORACE Paca Corse vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Assistant informatique et internet à domicile avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- I1401 - Maintenance informatique et bureautique

Socio-esthéticienne

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :

Cours d'esthétique privé à option
humanitaire et sociale (CODES)

Lien utile :

[http://www.chu-tours.fr/codes/
index.htm](http://www.chu-tours.fr/codes/index.htm)

Le certificateur :

Le Directeur du CODES,
CHU Bretonneau,
2, bd Tonnellé, 37044 Tours

Le métier en détail

La socio-esthéticienne ou le socio-esthéticien ont deux activités principales :

- Adapter tous les soins esthétiques en fonction du public rencontré : personnes éprouvées par la maladie, les handicaps physiques et mentaux, la vieillesse ou la rupture sociale, que ces personnes soient en institution ou non, sur prescription médicale ou à l'initiative de l'équipe de soin dans le but de participer au projet de réinsertion sociale ou d'amélioration de la qualité de vie,
- Appliquer les techniques spécifiques socio-esthétiques.

Il/elle peut exercer en qualité de salariée d'un ou plusieurs établissements ou bien de travailleur indépendant.

Compétences techniques :

- Mettre en œuvre l'ensemble des pratiques esthétiques et socio-esthétiques en les adaptant aux populations rencontrées en tenant compte des pathologies, des modifications engen-

drées par les traitements médicaux et de la détérioration physique provoquée par la souffrance, la vieillesse et la détresse sociale,

- Animer des ateliers basés sur des activités ludiques, par exemple la prévention du vieillissement, la mobilisation volontaire de la main et des doigts, l'harmonisation de la mimique faciale...
- Mettre en place des activités socio-esthétiques de groupe pour maintenir une socialisation,
- Apporter des conseils appropriés dans le cadre d'un projet d'établissement ou personnalisé en vue d'une réinsertion, par exemple, les notions d'hygiène, la bonne utilisation des produits cosmétiques, aide à la gestion du budget des produits d'hygiène courants, de cosmétiques et d'effets vestimentaires, des conseils en image.

Compétences comportementales :

- Améliorer la qualité de vie par le confort et le bien-être que procurent les soins socio-esthétiques,
- Apporter une écoute non médicalisée et complémentaire à l'équipe soignante permettant au patient de sortir du contexte de la maladie et du traitement,
- Être capable, par ses soins, ses conseils et son professionnalisme d'accompagner la personne, avec les équipes pluridisciplinaires dans l'acceptation de la modification de son image corporelle,
- Savoir assurer la traçabilité des soins socio-esthétiques pour les équipes soignantes et éducatrices autour de la personne soignée.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Les principaux secteurs sont :

- Les hôpitaux, cliniques publiques ou privées, maisons de retraite, E.H.P.A.D. (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), établissements de soins de suite, centres spécialisés (cancérologie, unités de soins palliatifs, rééducation fonctionnelle, désintoxication et psychiatrie),
- Les Services sociaux : centres sociaux, Centres d'activité par le travail, Pôle emploi, centres maternels, protection de la jeunesse, maisons d'arrêt, etc.

Les emplois accessibles

- Socio-esthéticienne

Les accès

- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le CODES vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Arrêté du 12 décembre 1996 publié au Journal Officiel du 4 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat de capacité socio-esthétique'.
- Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au Répertoire national des certifications profession-

nelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007 jusqu'au 13 octobre 2012.

**LES FICHES PÔLE EMPLOI**

- D1208 - Soins esthétiques et corporels

Coordinateur du cadre de vie en secteur sanitaire et social

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :

[Lycée professionnel privé Saint-Ennemond](#)

Lien utile :

www.saintennemond.eu

Le certificateur :

[Le Directeur du Lycée professionnel privé Saint-Ennemond, Place de l'Egalité, 42400 Saint-chamond](#)

Le métier en détail

Au sein d'une structure ou d'une organisation d'accueil ou de résidence à caractère sanitaire, sociale et médico-sociale, le Coordinateur(trice) est le référent de l'organisation du cadre de vie. Il/Elle a pour fonction la coordination, la gestion et l'organisation du fonctionnement des services internes et externes. Il/

Elle assure l'articulation pour maintenir « qualité et continuité » dans la prestation des services proposés aux usagers.

Il/Elle occupe une fonction pivot au niveau logistique à deux niveaux :

1- ACTIVITÉS DE COORDINATION (COMMUNICATION) :

il/elle facilite la communication entre les différents acteurs des services proposant de l'hébergement. Activités et tâches liées à la communication, aux relations humaines, au travail d'équipe et de coordination dans une dynamique institutionnelle et avec des partenaires externes.

La certification atteste que son titulaire est capable de :

- observer et rechercher l'information,
- apprécier,

- articuler, coordonner, structurer,
- communiquer efficacement.

2 - ACTIVITÉS TECHNIQUES DES SERVICES (APPROVISIONNEMENT, MAINTENANCE) :

il/elle veille à la qualité et à la continuité des services d'hébergement : Activités et tâches liées à l'aménagement du cadre de vie, à la restauration, à la santé, à l'hygiène et à l'animation.

La certification atteste que son titulaire est capable de :

- éviter les ruptures de stocks, vérifier la qualité,
- maintenir la qualité de l'accueil et de l'hébergement,
- adapter le cadre de vie aux besoins, aux règles et aux protocoles,
- concevoir une animation en fonction des attentes institutionnelles et des besoins.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

- Etablissements ou services sanitaires, sociaux ou médico-sociaux
- Services ou associations d'aide et d'accompagnement à domicile
- Unités de vie pour personnes âgées
- Maisons pour l'enfance
- Unités ou structures chargées du handicap et de l'inadaptation
- Hôpitaux et cliniques
- Centres sociaux

Les emplois accessibles

- Coordinateur/coordinatrice du cadre de vie

- Maître/maîtresse de maison
- Chef de service
- Adjoint à la direction

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le Lycée professionnel privé Saint-Ennemond vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



Les textes de références

- Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé « Coordinateur du cadre de vie en secteur sanitaire et social » avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire Page 2
- G1404 - Management d'établissement de restauration collective

BTA option Commercialisation et services, spécialité Services en milieu rural

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :
ministère chargé de l'Agriculture

Lien utile :
www.educagri.fr

Le certificateur :
Le Préfet de région DRAAF

Le métier en détail

Le titulaire du BTA Commercialisation et services, spécialité Services en milieu rural est capable de réaliser les activités suivantes :

- il travaille en collaboration avec des partenaires sociaux et économiques et rendre compte de sa propre activité,
- il s'adapte et réagit aux changements

technologiques, économiques et sociaux,

- il se situe et intervient dans une société en mouvement, en qualité de travailleur et de citoyen,
- il participe au développement et à l'animation du milieu dans lequel il s'insère.

Source : www.cncp.gouv.fr

Capacités attestées :

1. CAPACITÉS COMMUNES :

- savoir s'exprimer, communiquer, approfondir sa culture littéraire et artistique, scientifique et technique. Affiner son sens critique,
- communiquer en langue étrangère, oralement et par écrit, et développer, par l'ouverture sur d'autres civilisations et le contact avec des étrangers, sa curiosité, son esprit critique et son aptitude à l'auto-formation,
- contribuer au développement de la personne par la pratique d'activités physiques et sportives, par la connaissance de bases physiologiques dans une perspective d'hygiène de vie, d'autonomie et de préservation de la santé,
- s'initier à des approches multiples de l'environnement ; Saisir les interrelations de ses composantes ; agir pour s'insérer dans la vie sociale, économique, civique et culturelle,
- connaître dans leur diversité les faits, les opinions et les idées les plus marquants pour le monde contemporain, exercer sur ce savoir une réflexion critique pour apprendre à forger son propre jugement,
- maîtriser le langage et les concepts mathématiques ; organiser et traiter les données numériques et graphiques ; résoudre des situations techniques et professionnelles.

2. CAPACITÉS SPÉCIFIQUES À L'OPTION :

- acquérir des connaissances sur les constituants essentiels de la matière vivante, les principaux phénomènes physiques, chimiques et biologiques qui régissent ses transformations et ses échanges avec le milieu extérieur,

- analyser le fonctionnement d'une entreprise dans l'environnement constitué par l'ensemble des partenaires, de situer sa propre fonction dans l'entreprise de commercialisation ou de services,
- acquérir les principales connaissances relatives à l'environnement professionnel de l'entreprise ou de l'organisme.

3. CAPACITÉS SPÉCIFIQUES À LA SPÉCIALITÉ :

- savoir utiliser les machines de bureau à des fins de secrétariat,
- appréhender les divers modes d'accueil, d'hébergement et de restauration dans le cadre d'une collectivité, d'une activité complémentaire de l'exploitation agricole ou d'activités touristiques en espace rural,
- utiliser les techniques de communication adaptées aux services,
- participer à la gestion des services techniques généraux dans une collectivité ou bien : analyser et utiliser les données juridiques pour comprendre les actes civils et commerciaux et participer au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise ; connaître les produits agro-alimentaires pour gérer la consommation en collectivité ; mettre en œuvre les techniques commerciales adaptées à la promotion et à la vente des produits étudiés ; utiliser les techniques de comptabilité en vue de l'élaboration et de l'analyse des documents de synthèse ; comprendre l'organisation, le fonctionnement de l'entreprise agricole et des structures d'accueil de personnes et enfants dans son environnement pour raisonner des choix d'action.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

- Secteur social
- Service à la personne
- Tourisme, restauration et hôtellerie
- Animation pour les collectivités accueillant différents publics (enfants, personnes âgées, handicapées, touristes...).

Les emplois accessibles

- Aide aux personnes âgées
- Animateur touristique

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le correspondant régional VAE de la Direction régionale du ministère chargé de l'Agriculture vous informera

et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Conseiller à la DRAAF sont sur le site : www.chlorofil.fr

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

 LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/ea/3e/a8/a1/vae_enseignement_technique_agricole51893.pdf

Les textes de références

- Décret n° 95-1011 du 12 septembre 1995 portant règlement général du brevet de technicien agricole (JO du 14 septembre 1995).
- Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (Journal officiel du 28 avril 2002).

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- K1206 - Intervention socioculturelle

Titre professionnel Conseiller(ère) et assistant(e) en technologies de l'information et de la communication

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :

[ministère chargé de l'Emploi](#)

Lien utile :

www.titres.afpa.fr

Le certificateur :

[Le Préfet de région DIRECCTE](#)

Le métier en détail

Le (la) Conseiller(ère) et assistant(e) en technologies de l'information et de la communication a pour mission de permettre au public le plus large (âges, niveaux et besoins divers) d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il (elle) doit assister les utilisateurs et leur faciliter la prise en main des outils informatiques et numériques, que ce soit dans un lieu collectif ou

au domicile des particuliers. Il (elle) peut être amené(e) à intervenir sur des logiciels et des réseaux locaux ou de télécommunications quel que soit le lieu. Il (elle) intervient pour assurer la maintenance du matériel, en respectant les règles d'intervention propres au lieu, particulier ou collectif, et les termes des contrats (contrat de garantie...) relatifs aux équipements. Afin de conseiller utilement ses clients, il (elle) doit exercer en permanence une veille lui permettant de suivre les évolutions technologiques. Au domicile d'un particulier, le (la) conseiller(ère) et assistant(e) en technologies de l'information et de la communication assure une prestation de services en réponse à la demande, en respectant la limite de son champ d'intervention et en étant attentif à la qualité de l'intervention.

Il (elle) doit être capable d'établir une relation adaptée à un client ou à un groupe ; il (elle) organise sa prestation en fonction des situations rencontrées.

Les services associés

- Assistance informatique et internet à domicile

Le secteur d'activité

- Cet emploi s'exerce au domicile des particuliers. Ils'exerce également dans des lieux collectifs tels que : cybercafés, cyberbases, espaces multimédias, entreprises, grande distribution, écoles, etc. Les employeurs sont des entreprises de services, des grandes entreprises, des structures associatives...

Source : www.cncp.gouv.fr

Les emplois accessibles

- Animateur(trice) en technologies de l'information et de la communication
- Assistant(e) informatique et internet à domicile

Les accès

- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'UT (Unité Territoriale) vous informera sur

la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Vous pouvez télécharger le dossier de demande de VAE sur le site www.travail-emploisolidarite.gouv.fr (rubrique « Formation - alternance » puis « Demande de validation des acquis d'expérience »). Les coordonnées de votre UT sont sur le site: www.travail-emploisolidarite.gouv.fr

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

 LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/3d/f8/c4/c6/vae_ministere_emploi52137.pdf

Les textes de références

- Articles L.335-5 et suivants et R.338-1 et suivants du code de l'éducation.
- Arrêté du 28/06/2006, Journal officiel du 13/07/2006.
- Arrêté du 09 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- 11401 - Maintenance informatique et bureautique

Diplôme d'Etat de technicien d'intervention sociale et familiale (DETISF)

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :

[ministère chargé des Affaires sociales](#)

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

[Le Préfet de région DRASS](#)

Le métier en détail

Le Technicien de l'intervention sociale et familiale effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce les fonctions suivantes :

- il élabore, met en œuvre et évalue le projet individualisé,
- il accompagne la personne vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- il aide à l'insertion de la personne dans son environnement,
- il participe au développement de la dynamique familiale.

Domaine de compétences 1

- Conduite du projet d'aide à la personne

Domaine de compétences 2

- Communication professionnelle et travail en réseau

Domaine de compétences 3

- Réalisation des actes de la vie quotidienne

Domaine de compétences 4

- Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

Domaine de compétences 5

- Contribution au développement de la dynamique familiale

Domaine de compétences 6

- Accompagnement social vers l'insertion



Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

On recense environ 6 000 technicien(ne)s de l'intervention sociale et familiale (données DREES 1999) principalement employés par des associations et structures privées et des collectivités territoriales (départements). Les techniciens de l'intervention sociale et familiale interviennent au domicile, habituel ou de substitution des personnes, dans leur

environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L312 1 du code de l'action sociale et des familles.

Les emplois accessibles

- Techniciens de l'intervention sociale et familiale

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'ASP, Service délégation VAE vous informera et traitera votre demande de VAE. Votre Direction régionale des

affaires sociales (DRASS) statuera sur votre demande de VAE. Vous renseigner sur le site : <http://vae.asp-public.fr> ou au numéro 08 10 017 710 (tarif d'une communication locale).

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

 LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/bb/7f/de/a3/vae_ministere_affaires_sociales54618.pdf

Les textes de références

- Décret n°2006-250 du 1^{er} mars 2006 (Journal officiel du 4 mars 2006).
- Arrêté du 25 avril 2006 (Journal officiel du 10 mai 2006).

 LES FICHES PÔLE EMPLOI
• K1201 - Action sociale

Diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :
[ministère chargé des Sports - ministère chargé des Affaires sociales - ministère chargé de la Justice](#)

Lien utile :
www.social.gouv.fr

Le certificateur :
[Le Préfet de région DRASS et le Recteur d'académie](#)

Le métier en détail

Le Moniteur éducateur participe à l'action éducative, l'animation et l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et

de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles. Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention

Source : www.cncp.gouv.fr

individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, les adultes, les familles et les groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur éducateur exerce les fonctions suivantes :

- il exerce une relation éducative au sein d'un espace collectif,
- il anime et organise la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration,
- il participe au dispositif institutionnel.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Dans le cadre de missions d'intérêt général, les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Les moniteurs éducateurs sont employés par les collectivités territoriales, la fonction publique et les associations et structures privées.

Les emplois accessibles

- Moniteurs éducateurs

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 (Journal officiel du 16 mai 2007) et arrêté du 20 juin 2007 (Journal officiel du 4 juillet 2007).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1207 - Intervention socioéducative

Baccalauréat professionnel Services en milieu rural

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :
ministère de l'Éducation nationale et ministère chargé des Affaires sociales

Lien utile :

www.educagri.fr

Le certificateur :

Le Préfet de région DRAAF

Le métier en détail

Le titulaire du bac pro « Services en milieu rural » est capable de réaliser les activités décrites ci-après.

1. ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION :

- il accueille les usagers y compris par téléphone et adopte une attitude d'écoute active,
- il reformule et approfondit la demande,
- il évalue la nature des prestations attendues,
- il propose une réponse et une information cohérentes et adaptées à la demande,
- il accompagne l'utilisateur dans ses démarches et l'oriente éventuellement vers d'autres professionnels avec lesquels il travaille en réseau,
- il assure le lien entre l'utilisateur et les orientations de la structure.

2. INTÉGRATION DANS DES RÉSEAUX, SUIVI DE PROJETS : ACTEUR DE RÉSEAUX LOCAUX :

- il participe au repérage des attentes et à l'analyse des besoins des populations locales,
- il participe à la mise en œuvre et au suivi de projets dans le cadre de l'environnement local, en matière de loisirs, santé, organisation de la prise

en charge de populations ciblées, la relation à l'environnement et au patrimoine...

- il mobilise les ressources du territoire,
- il participe à l'articulation des projets avec d'autres intervenants du réseau de partenaires locaux.

3. LOGISTIQUE-ORGANISATION :

- il procède au nettoyage, rangement et vérification des différents matériels, équipements et produits utilisés,
- il planifie les actions à conduire et organise en autonomie ses journées de travail,
- il assure la gestion administrative, comptable et commerciale relative à l'activité (plannings d'occupation de gîtes ruraux et tables d'hôtes, de centres d'accueil de personnes âgées, d'enfants, organisation de transports collectifs...),
- il rend compte de ses activités et participe au bilan des actions mises en œuvre.

4. COMMUNICATION ET UTILISATION DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

- il collecte, organise et diffuse l'information utile aux clients et aux usagers en utilisant des supports de communication adaptés,
- il contribue aux travaux rédactionnels de la structure (bulletins d'information...),
- il collecte et organise de l'information sur le patrimoine local,
- il met à jour un site d'information local,
- il accompagne les usagers dans l'utilisation des techniques de l'information et de la communication.

5. INTÉGRATION DANS UNE ORGANISATION :

- il prend en compte les droits et devoirs liés à son emploi ainsi que le fonctionnement des instances permettant l'expression des personnes employées (comités d'entreprise, syndicats...),
- il peut gérer les tâches quotidiennes d'agents permanents ou occasionnels, stagiaires ou apprentis,
- il participe à la vie sociale et professionnelle en : situant son activité dans l'organisation générale de son secteur d'intervention, identifiant les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle, utilisant les différents documents de la vie professionnelle et sociale, repérant ses possibilités en matière de formation professionnelle continue, en sollicitant son employeur pour les formations choisies et en utilisant les techniques d'information et de communication.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

Le titulaire du Bac Pro Services en milieu rural exerce son activité dans une structure (association, collectivités locales, entreprises...) offrant un ou plusieurs services suivants :

- services de proximité,

Source : www.cncp.gouv.fr

- services à l'entreprise,
- animation des territoires,
- accueil, information, communication,
- services à la personne.

Les emplois accessibles

- Gestionnaire (centre d'accueil de personnes âgées, d'enfants...)
- Animateur touristique
- Animateur -culturel
- Agent administratif
- Agent de services aux particuliers

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le correspondant régional VAE de la Direction régionale du ministère chargé de l'Agriculture vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Conseiller à la DRAAF sont sur le site : www.chlo-rofil.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/ea/3e/a8/a1/vae_enseignement_technique_agricole51893.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 19 août 2005 portant création du Baccalauréat professionnel, spécialité « Services en milieu rural » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance [JO du 31 août 2005].
- Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle [JO du 28 avril 2002].



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K2204 - Nettoyage de locaux
- M1601 - Accueil et renseignements
- M1602 - Opérations administratives

Animateur en gérontologie

Niveau IV - Baccalauréat

L'autorité responsable :

Union Nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)

Lien utile :

www.mfr.asso.fr/pages/accueil.aspx

Le certificateur :

Le Président de l'UNMFREO,
58 rue Notre Dame de Lorette,
75009 Paris

Le métier en détail

L'Animateur coordinateur en gérontologie intervient auprès de personnes âgées, qu'elles soient ou non dépendantes. Il vise à favoriser le bien-être des résidents dans la structure et à leur permettre de retrouver, de conserver ou de développer une vie sociale au sein de la structure ou dans son environnement. Il/elle travaille sous la responsabilité du directeur avec l'ensemble de l'équipe (personnel de soins, équipe de cuisine, personnel d'entretien...) avec lesquels il coordonne l'ensemble des

animations si nécessaire. Il peut également être amené à coordonner l'action des bénévoles et de nombreux partenaires intervenant dans la structure (coiffeur, esthéticienne, intervenant gym douce, artistes, écoles...).

Ses principales activités se répartissent en trois fonctions :

1. FONCTION D'ACCOMPAGNEMENT :

- évaluation des besoins, des désirs et des attentes des personnes âgées en terme d'accompagnement,

- informations sur l'histoire de vie des personnes âgées accueillies,
- en coordination avec toute l'équipe, accueil des résidents dans la structure,
- proposition et mise en place d'un accompagnement personnalisé des résidents selon les besoins.

2. FONCTION D'ANIMATION :

- collaboration avec l'équipe à la définition du projet d'animation, en cohérence avec le projet d'établissement et le projet de vie,
- élaboration des programmes d'animation (annuel, mensuel, hebdomadaire),
- conception et mise en œuvre des actions d'animation personnalisées (individuelles ou collectives) en cohérence avec les besoins, les désirs, les attentes des résidents et les contraintes de la structure : activités physiques (gym douce, prévention des chutes, aide à la mobilité...); activités intellectuelles (gym mémoire, échanges, discussions, quiz...); activités culturelles (visites, expositions, diaporama, concert, théâtre...); activités manuelles (modelage, jardinage, cuisine, bricolage...); activités sociales (rencontres intergénérationnelles, inter-structure...); activités bien-être (relaxation) et établissement et gestion du budget d'animation.

3. FONCTION DE COORDINATION :

- proposition d'activités diversifiées qu'il coordonne avec les membres du personnel, des bénévoles, des intervenants... selon les circonstances,
- pilotage et évaluation des actions menées et ajustement des projets, participation avec l'équipe de soins aux transmissions et veille à la prise

en compte du résident dans sa globalité,

- communication avec les partenaires extérieurs pour créer des activités en commun et ouvrir la structure sur l'extérieur,
- relation avec les médias pour informer sur la vie de la résidence.

Les services associés

- Accompagnement des enfants, personnes âgées ou handicapées
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- Soins d'esthétique à domicile
- Préparation de repas à domicile (+ courses)

Le secteur d'activité

- EHPAD (Etablissement d'hébergement pour Personnes âgées dépendantes) et EHPA (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées).
- Services à domicile et particuliers.

Les emplois accessibles

- Animateur(trice) généraliste de loisirs en gérontologie
- Animateur(trice) en gérontologie spécialiste d'activités culturelles et techniques

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'UNMFREO vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

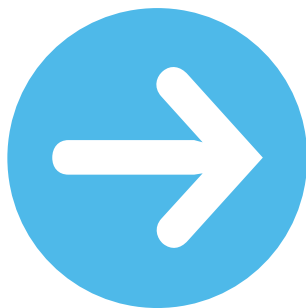
- Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007 jusqu'au 13 octobre 2012.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- K1206 - Intervention socioculturelle

Source : www.cncp.gouv.fr



NIVEAU III
BTS/DUT

BTSA option Services en espace rural (SER)

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

ministère chargé de l'Agriculture

Lien utile :

www.educagri.fr

Le certificateur :

Le Préfet de région DRAAF

Le métier en détail

1 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION D'UN PROJET DE SERVICE DANS LE CADRE D'UN TERRITOIRE RURAL :

- il accompagne les élus locaux ou les organisations porteuses de projet au niveau de l'analyse, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet,
- il coordonne et anime le réseau de partenaires impliqués dans un projet,
- il peut contribuer à l'élaboration d'un diagnostic de territoire,
- il participe au recueil et à l'analyse des données globales et spécifiques se rapportant à un territoire ou à une activité permettant de réaliser un diagnostic,
- il conçoit, met en œuvre, régule et évalue un projet,
- il peut proposer des scénarii de développement individuel ou collectif.

2 - ELABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ANIMATION DANS UN TERRITOIRE RURAL :

- il propose, en prenant en compte le contexte local, des actions de promotion et de valorisation (d'un territoire, d'un site touristique lié au territoire, d'un produit du terroir...),
- il élabore des stratégies d'animation d'un lieu, d'un produit du terroir, d'une démarche de protection de l'environnement,... en fonction des

objectifs et des publics visés,

- il définit des concepts et organise des manifestations à caractère événementiel en intégrant les contraintes budgétaires et le cadre réglementaire,
- il repère les partenaires associés à une manifestation, un événementiel (collectivités territoriales, sponsors...),
- il peut être amené à chercher des financements pour l'organisation d'une manifestation et à définir des budgets,
- il anime une manifestation (foire, exposition, salons, journées « porte ouverte »...),
- il anime des réunions de coordination et informe sa hiérarchie,
- il établit un bilan et rend compte à sa hiérarchie des impacts et des retombées d'une manifestation.

3 - CONNAISSANCE DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS :

- il identifie le réseau d'acteurs d'un territoire et leurs rôles : élus, entreprises, associations...,
- il repère les politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur le territoire,
- il maîtrise les enjeux politiques, économiques, sociaux et démographiques du territoire,
- il peut exposer oralement et par écrit : les atouts et contraintes du territoire dans lequel il exerce ses missions, les spécificités culturelles et historiques, les tendances démographiques, les principales tendances économiques notamment le marché de l'emploi, les enjeux auxquels fait face le territoire, le niveau des équipements, des infrastructures et des services,

- il assure une veille sur les politiques publiques ayant une incidence sur le territoire et anticipe leurs retombées au niveau local,
- il peut proposer des pistes d'action de développement et/ou d'animation aux élus ou aux porteurs en espace rural.

4 - COMMUNICATION, ACCUEIL, INFORMATION, CONSEIL :

- il communique par écrit et oralement (communication externe et interne),
- il analyse une situation de communication,
- il choisit le type de support de communication et les règles de présentation adaptés,
- il rédige clairement en appliquant les règles de lisibilité et en prenant en compte les publics ciblés,
- il utilise tout ou une partie des outils de communication et d'information (NTIC),
- il peut être amené à créer et/ou à actualiser une page internet,
- il accueille les usagers d'une structure en adoptant une attitude professionnelle,
- il pratique les techniques d'écoute active des usagers d'une structure,
- il informe, oriente et guide les usagers d'une structure dans leurs démarches administratives,
- il fait appel aux services d'appui en fonction de la nature de la demande.

5 - GESTION D'UNE STRUCTURE :

- il gère et/ou anime et développe les activités d'une structure impliquée dans le développement des services en espaces ruraux,
- il anime la définition et l'évaluation des orientations stratégiques de sa structure, et les traduit en

Source : www.cncp.gouv.fr

délégations de mission par sa hiérarchie ou par les instances de sa structure,

- il situe sa structure dans l'environnement général des espaces ruraux,
- il assure le rôle d'interface permanente entre l'organisme employeur, les usagers et les différents acteurs locaux,
- il gère les ressources humaines, les moyens et les budgets,
- il veille et applique la législation en vigueur,
- il organise la relation avec les usagers,
- il anime et développe des partenariats,
- il négocie avec les partenaires,
- il élabore, coordonne, harmonise les actions de service ou de développement (touristique, socioculturel et de loisirs...) en fonction des orientations de l'organisme employeur,
- il évalue les besoins et assure le suivi de la prestation fournie,
- il organise les services et anime son équipe,
- il promeut la structure,
- il rend compte de ses activités à sa hiérarchie ou aux instances de la structure.

6 - TRAVAIL EN RÉSEAU :

- il repère et mobilise des partenaires dans le cadre d'un projet de développement, de service ou d'animation dans un territoire,
- il situe son rôle et ses interventions dans la relation de partenariat qui se construit,
- il organise son travail en relation avec celui de son réseau,
- il anime et dynamise le travail du réseau,

- il concilie les avis et peut jouer le rôle de médiateur,
- il coordonne les actions liées à la réalisation d'un projet de développement, de service ou d'animation dans un territoire.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Le secteur d'intervention des techniciens supérieur « services en espace rural » est l'espace rural.

Les champs d'activités visés correspondent aux types de services suivants :

- les activités de services aux exploitations agricoles et aux entreprises rurales,
- les activités de services relatives à l'animation et au développement dans des territoires ruraux,
- les activités de services aux usagers en espace rural.

Les métiers visés sont diversifiés selon :

- les secteurs d'activités : social, culture, loisirs, développement rural, environnement...
- les fonctions : gestion de projets, animation, gestion d'une petite structure...
- la nature de l'employeur : collectivité locale, entreprise, association...

Les emplois accessibles

- Technicien supérieur agricole « services en espace rural »

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le correspondant régional VAE de la Direction régionale du ministère chargé de l'Agriculture vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Conseiller à la DRAAF sont sur le site : www.chlorofil.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmllement/pj/ea/3e/a8/a1/vae_enseignement_technique_agricole51893.pdf



Les textes de références

- Décret n° 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole (Journal officiel du 8 avril 1989) Décret n°2007-946 du 15 mai 2007 relatif au brevet professionnel supérieur agricole et modifiant le code rural (Journal officiel du 16 mai 2007).

- Arrêté du 9 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Services en espace rural (Journal officiel du 21 juillet 2007).
- Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis

de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (Journal officiel du 28 avril 2002).

+ LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale
- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

[ministère chargé des Affaires sociales](#)

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

[Le Préfet de région DRASS](#)

Le métier en détail

Le diplôme d'Etat d'assistant de service social atteste des compétences requises pour mener des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles. Dans le respect d'une démarche éthique et déontologique et dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social élabore un diagnostic social et un plan d'intervention avec la participation des intéressés.

L'assistant de service social exerce les fonctions suivantes :

- accueil/ Evaluation/Information/ Orientation,
- accompagnement social,
- médiation,
- veille sociale/Expertise/Formation,
- conduite de projets/Travail avec les groupes,
- travail en réseau.

Domaine de compétences 1

- Intervention professionnelle en service social
- Conduite de l'intervention sociale d'aide à la personne
- Conduite de l'intervention sociale d'intérêt collectif

Domaine de compétences 2

- Expertise sociale

Domaine de compétences 3

- Communication professionnelle en travail social

Domaine de compétences 4

- Implication dans les dynamiques par-

tenariales, institutionnelles et inter institutionnelles

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Les secteurs d'intervention des assistants de service social sont diversifiés. Leurs principaux employeurs sont les conseils généraux (42%), les organismes de protection sociale (12%), les établissements de santé (12%), les ministères (12%), les communes (4%) ainsi que les entreprises publiques ou privées et les associations (Données 1998).

Les emplois accessibles

- Assistant social

Source : www.cncp.gouv.fr

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'ASP, Service délégation VAE vous informera et traitera votre demande de VAE. Votre Direction régionale des affaires sociales (DRASS) statuera sur votre

demande de VAE. Vous renseigner sur le site : <http://vae.asp-public.fr> ou au numéro 08 10 017 710 (tarif d'une communication locale).



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/bb/7f/de/a3/vae_ministere_affaires_sociales54618.pdf

Les textes de références

- Décret n° 2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'assistant de service social.
- Décret n° 2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'assistant de service social.
- Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social.

**LES FICHES PÔLE EMPLOI**

- K1201 - Action sociale

Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

[ministère chargé des Affaires sociales](#)

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

[Le Préfet de région DRASS](#)

Le métier en détail

L'Éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention et coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environne-

ment riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

L'Éducateur de jeunes enfants exerce les fonctions suivantes :

- il établit une relation, élabore et met en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant,
- il établit une relation, élabore et met en œuvre le projet éducatif en coopération avec les parents,
- il conçoit et conduit l'action éducative au sein d'une équipe pluri-professionnelle,
- il élabore l'action éducative et sociale en lien avec les cadres institutionnels, partenariaux et les politiques de la famille et de l'enfance.

Domaine de compétences 1

- Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

Domaine de compétences 2

- Action éducative en direction du jeune enfant

Domaine de compétences 3

- Communication professionnelle

Domaine de compétences 4

- Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales.

Les services associés

- Garde d'enfant à domicile

Le secteur d'activité

On recense environ 9 000 éducateurs de jeunes enfants (données DREES 1998) employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Les secteurs d'intervention des éducateurs de jeunes enfants sont :

- le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de sept ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile...,
- le secteur sanitaire,
- secteur médico-social,
- le secteur de l'assistance éducative,
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation,
- le secteur de l'éducation, ... et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

Les emplois accessibles

- Educateur de jeunes enfants

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'ASP, Service délégation VAE vous informera et traitera votre demande de VAE. Votre Direction régionale des affaires sociales (DRASS) statuera sur votre demande de VAE. Vous renseignez sur le site : <http://vae.asp-public.fr> ou

au numéro 08 10 017 710 (tarif d'une communication locale).

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

 LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/bb/7f/de/a3/vae_ministere_affaires_sociales54618.pdf

Les textes de références

- Décret n°2005-1375 du 3 novembre 2005 (Journal officiel du 5 novembre 2005).
- Arrêté du 16 novembre 2005 (Journal officiel du 25 novembre 2005).

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1207 - Intervention socioéducative

BTS Economie sociale et familiale (ESF)

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

[ministère de l'Education nationale](#)

Lien utile :

www.onisep.fr

Le certificateur :

[Le Recteur d'académie](#)

Le métier en détail

Le titulaire de ce BTS est un travailleur social qui informe et conseille les personnes et les familles en difficulté sur tous les problèmes de la vie quotidienne : insertion, logement, gestion de budget,

santé... Il joue un rôle important en matière de développement social des quartiers. Il contribue à la prévention de l'exclusion sociale sous toutes ses formes. Ce spécialiste du conseil et de l'information est également un formateur qui organise diverses actions de formation (stages d'insertion, cours d'économie sociale et familiale...). Il travaille en collaboration avec les autres travailleurs sociaux.

Les services associés

- Activités qui concourent directe-

ment et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Secteurs d'activité : petites collectivités, structures d'accueil, services de consommateurs des entreprises, organisations de protection des consommateurs, caisses d'allocations familiales, bureaux d'aide sociale, collectivités locales et territoriales, les établissements de soins, mutuelles, coopératives, associations...

Source : www.cncp.gouv.fr

Les emplois accessibles

- Conseiller en économie sociale et familiale

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 8 septembre 1999.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale

BTS Services et prestation en secteur sanitaire et social (SP3S)

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale](#)

Lien utile :

www.onisep.fr

Le certificateur :

[Le Recteur d'académie](#)

Le métier en détail

Le Technicien supérieur Services et prestations des secteurs sanitaire et social participe à la réalisation des missions dévolues aux établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs. Il travaille en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels. Il inscrit

son activité dans une logique de réseau. Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales...

Dans son cadre d'intervention et grâce à une connaissance précise des offres de service et des publics, il procède à l'analyse des besoins, il permet l'accès aux droits, il propose des services et prestations, il organise et gère leur mise en œuvre, il contribue au système d'information. Il participe à l'évolution de la structure et, selon la structure employeur, il peut assurer la coordination et l'animation d'équipe. L'action de ce professionnel se déroule dans le respect des obligations légales et contractuelles, des procédures internes, avec une marge d'autonomie définie avec l'employeur.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Secteurs d'activité :

- organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance...),
- établissements et services sanitaires (structures de soins, de prévention...),
- établissements et services sociaux et socio-éducatifs (centre communal d'action sociale, service d'action

médico-sociale, service de protection de la jeunesse...),

- établissements et services médico-sociaux (pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées...),
- structures développant des services à caractère sanitaire ou social (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...).

Les emplois accessibles

- Gestionnaire conseil dans les organismes de protection sociale
- Responsable de secteur en service d'aide à domicile
- Coordonnateur d'activités sociales
- Assistant aux délégués à la tutelle
- Coordonnateur de secrétariats de services médicaux et d'accueil
- Assistant médical dans des centres de lutte contre le cancer
- Conseiller d'action sociale dans les organismes de protection sociale complémentaire

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 19 juin 2007, première session en 2009.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale
- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES)

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale - ministère chargé des Affaires sociales](#)
[- ministère chargé des Sports](#)
[- ministère chargé de la Justice](#)

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

[Le Recteur d'académie](#)
[et le Préfet de région DRASS](#)

Le métier en détail

L'Éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires. Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au

projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire. L'Éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs

Source : www.cncp.gouv.fr

capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

L'Éducateur spécialisé exerce les fonctions suivantes :

- il établit une relation, un diagnostic éducatif,
- il assure un accompagnement éducatif de la personne ou du groupe,
- il conçoit et conduit une action socio-éducative au sein d'une équipe,
- il construit un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociales.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Dans le cadre de missions d'intérêt général, l'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la

protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

Les emplois accessibles

- Educateur spécialisé

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous

informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Décret n°2007-899 du 15 mai 2007 (Journal officiel du 16 mai 2005).
- Arrêté du 12 mars 2004 modifiant l'arrêté du 6 juillet 1990 fixant les modalités de sélection et de formation des éducateurs spécialisés.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1207 - Intervention socioéducative

DUT carrières sociales Assistance sociale

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale \(enseignement supérieur\)](#)

Lien utile :

www.onisep.fr

Le certificateur :

[Le Président de l'université et le Recteur de l'académie](#)

Le métier en détail

Le travailleur social intervient pour soutenir les populations fragilisées :

- jeunes sans qualification,
- demandeurs d'emploi en fin de droits,
- personnes âgées isolées,
- personnes sans domicile fixe...

Il s'inscrit dans les dispositifs mis en place par les politiques sociales pour construire des réponses qui tiennent compte des particularités des usagers. Il anime et évalue les programmes de solidarité et d'insertion afin de réduire leurs difficultés sociales et culturelles. Il collabore au sein d'équipes associant des professionnels de la santé,

de l'éducation, de la justice et il participe avec eux, à partir d'un diagnostic à la mise en place d'actions sociales d'intérêt collectif. Au quotidien, son travail consiste à accueillir, orienter et informer les publics qui s'adressent à lui ou qui lui sont signalés. Il analyse, en fonction des missions confiées, la situation économique et sociale de chaque personne, famille, groupe ou population. Il recherche les causes qui compromettent leur équilibre. Il repère les types de problèmes : scolaires, professionnels, de logement, de violences familiales, de santé... et met en œuvre avec eux des actions tant individuelles que collectives pour améliorer leurs conditions de vie, rétablir leur autonomie financière, affective...

Il aide la personne dans ses démarches administratives.

- maîtriser des méthodes d'entretien individuel, d'animation de groupe, de médiation avec les différents services sociaux et médicaux, d'enquête...
- connaître les institutions, les rouages de l'administration, les lois et tous les dispositifs d'insertion,
- maîtriser la législation sociale et l'ensemble des dispositifs d'action sociale.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Les travailleurs sociaux, titulaires d'un DUT Carrières Sociales option

assistance sociale, peuvent exercer dans les associations (CHRS, CADA...), les collectivités publiques (CCAS, municipalités, conseils généraux...), les établissements publics (missions locales, organismes d'HLM...) et les organismes de protection sociale (CAF, CRAM...).

Les emplois accessibles

- Travailleurs sociaux

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 20 juillet 1998 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités Bulletin officiel du 30 juillet 1998 (Programmes pédagogiques).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale
- K1207 - Intervention socioéducative

Conseiller en économie sociale et familiale (DECSF)

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale et
ministère chargé des Affaires sociales

Lien utile :

www.onisep.fr

Le certificateur :

Le Recteur d'académie et le Préfet de
région DRASS

Le métier en détail

Le titulaire du diplôme de Conseiller en économie familiale et sociale est un travailleur social qui informe et conseille les personnes et les familles en difficulté sur tous les problèmes de la vie quotidienne : insertion, logement, gestion de budget, santé... Il joue un rôle important en matière de développement social des quartiers. Il contribue à la prévention de l'exclusion sociale sous toutes ses formes. Ce spécialiste du conseil et de l'information est également un formateur qui organise diverses actions de formation (stages d'insertion, cours d'économie sociale et familiale...). Il travaille en collaboration avec les autres travailleurs sociaux.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Secteurs d'activité : petites collectivités, structures d'accueil, services de consommateurs des entreprises, organisations de protection des consommateurs, caisses d'allocations familiales, bureaux d'aide sociale, collectivités locales et territoriales, les établissements de soins, mutuelles, coopératives, associations...

Les emplois accessibles

- Conseiller en économie sociale et familiale

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS

www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ

http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale

Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DETS)

Niveau III - BTS/DUT

L'autorité responsable :

ministères de l'Éducation nationale -
ministère chargé des Affaires sociales
- ministère chargé des Sports -
ministère chargé de la Justice

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

Le Recteur d'académie
et le Préfet de région DRASS

Le métier en détail

L'Éducateur technique spécialisé (ETS) est un travailleur social. Il contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques : de

sensibilisation, de préformation, de formation, de production et d'occupation au cours d'une prise en charge éducative et sociale. L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs ; sociaux, médicaux-sociaux, médicaux, économiques, d'insertion sociale, professionnelle et économique.

L'ETS intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, d'adultes vieillissants :

- en situation de handicap,
- en situation de dépendance,
- en souffrance physique ou psychique,
- en difficulté sociale et familiale,
- en voie d'exclusion,
- inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion.

Compétences attestées :

- accompagnement éducatif,
- insertion et formation professionnelle,
- encadrement technique de la production.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

L'Éducateur technique spécialisé exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé, ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs

publics et privés lucratifs et non lucratifs.

Les emplois accessibles

- Educateur technique spécialisé

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, un Dispositif académique de validation des acquis (Dava) vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées de votre Dava sont sur le site : <http://eduscol.education.fr/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/08/c7/4a/fb/vae_education_nationale4235.pdf

Les textes de références

- Décret n°2005-1376 du 3 novembre 2005 (Journal officiel du 5 novembre 2005).
- Arrêté du 26 janvier 2006 (Journal officiel du 3 février 2006).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1207 - Intervention socioéducative



NIVEAU II

LICENCE

Responsable d'organismes sociaux

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

Association régionale du travail social de Bretagne (ARTSB) et Institut régional du travail social (IRTS) de Bretagne

Lien utile :

www.irts-bretagne.fr

Le certificateur :

Le Président de l'ARTSB et de l'Institut régional du travail social (IRTS) de Bretagne, CS 44238, 35042 Rennes cedex

Le métier en détail

Le Responsable d'organismes sociaux dirige un établissement ou un service qui développe une prestation (hébergement, accompagnement, aide à domicile...) répondant aux besoins d'une population bénéficiaire de l'intervention sociale.

Sous l'autorité de la structure gestionnaire, il assure les fonctions suivantes :

- La conception et la mise en œuvre d'une prestation de qualité au bénéfice des usagers,
- La définition et le pilotage du projet d'établissement,
- L'animation et la gestion des ressources humaines,
- La gestion financière, matérielle et technique.

La certification atteste de la capacité de son titulaire à :

- Identifier les demandes, besoins ou aspirations des personnes pour établir un diagnostic de prise en charge,
- Connaître les politiques sociales ainsi que l'environnement externe et interne d'un établissement ou d'un service, afin de concevoir l'interven-

tion sociale dans un environnement complexe et en mouvement,

- Elaborer les modalités de management d'une organisation médico-sociale et conduire le changement en mobilisant les outils techniques à disposition du directeur,
- Maîtriser les cadres de référence en matière de gestion (ressources humaines, financière, technique et logistique) ainsi que savoir mobiliser et utiliser les outils techniques.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

- Secteur de l'action sociale et médico-sociale auprès de personnes en situation de dépendance (personnes âgées et handicapées, enfants et adultes...) et en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle. L'intervention sociale est mise en œuvre par les établissements ou les services entrant dans le champ d'application de la loi 2002-2 portant sur la rénovation de l'action sociale.
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Foyer de vie ou occupationnel pour des personnes handicapées
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- Foyer de Jeunes Travailleurs
- Entreprise d'insertion par l'économie

- Service de maintien à domicile pour les personnes dépendantes.

Les emplois accessibles

- Directeur
- Directeur adjoint

Les accès

- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'ARTSB et l'IRTS de Bretagne vous informeront sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- L'exercice de la fonction de direction d'un établissement social et médico-social est soumis au décret n° 2007-221 du 19 février 2007 sur l'obligation de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (art.D.312-176-7).

Source : www.cncp.gouv.fr

- Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications pro-

fessionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Responsable d'entreprise d'économie sociale et solidaire

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

Centre de ressources AROBASE

Lien utile :

www.arobase-formation.fr

Le certificateur :

Le Président de l'association et le Directeur du Centre de ressources Arobase, 10 av Alsace Lorraine, 38000 Grenoble

Le métier en détail

Le Responsable d'entreprise d'économie sociale et solidaire est un dirigeant et/ou un responsable de structures, entreprises, services développant des activités sociales, médico-sociales, éducatives, culturelles...

Il encadre techniquement et administrativement ces structures, entreprises ou services et assure en toute autonomie et responsabilité les activités suivantes :

- Gestion des ressources humaines,
- Conduite de projets,
- Gestion opérationnelle,
- Gestion stratégique.

Les capacités attestées sont les suivantes :

- Maîtrise du management d'équipe : animation et motivation des équipes, gestion des conflits, délégation et contrôle,
- Maîtrise de la Gestion des Ressources Humaines : recrutement, formation et évaluation des salariés, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, réglementation hygiène et sécurité,
- Maîtrise de la conduite de projet d'activités et d'établissement : analyse des besoins sociaux, organisation du service, négociation partenariale, élaboration des budgets et des conventions, contrôle qualité,
- Maîtrise du système de gestion : règles comptables et fiscales, modes de financement, analyse des coûts, gestion financière,
- Connaissances du contexte global des entreprises de l'économie sociale et solidaire : valeurs et éthique, politiques publiques, structuration institutionnelle, enjeux sociétaux,
- Maîtrise du processus d'élaboration de la stratégie d'une organisation : méthodologie du diagnostic stratégique, élaboration du plan d'action et conduite du changement,

- Connaissances des enjeux des acteurs et des systèmes de pouvoir.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

- Gestion administrative, action sociale et médico-sociale, économie sociale.

Les emplois accessibles

- Directeur d'association
- Directeur adjoint
- Chef de service éducatif
- Responsable d'action sociale ou médico-sociale

Les accès

- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent

valoir diplôme. Pour ce titre, le Centre de Ressources AROBASE vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé « Responsable d'entre-

prise d'économie sociale ». Homologation pour un an à compter de la date de parution du présent arrêté.

- Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé « Responsable d'entreprise d'économie sociale et solidaire ».
- Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

- Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- K2102 - Coordination pédagogique
- K2101 - Conseil en formation

Responsable d'unités et d'actions sociales

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

Institut des professions des affaires et du commerce (IPAC)

Lien utile :

www.ipac-France.com

Le certificateur :

Le Directeur de l'IPAC,
Annecy, 42 rue de la Prairie,
74000 Annecy

Le métier en détail

Le responsable d'unités et d'actions sociales développe des activités au sein de trois domaines professionnels principaux :

1. Administration/Représentation

- Conduire l'instruction d'un dossier d'action sociale,

- Assurer un travail de gestion quotidienne d'une unité du secteur social.

Activités et compétences associées :

- Conduire les démarches adaptées pour aboutir à une solution
- Utiliser avec maîtrise les outils bureautiques,
- Analyser une offre : lire des plans,
- Mettre en place une méthode de travail précise,
- Concevoir et rédiger un rapport et le présenter clairement.

2. Conseil/Expertise

- Conduire une mission d'expertise et de conseils à caractère social,
- Piloter un travail d'études sur un sujet à caractère social (ex : projet de développement).

Activités et compétences associées :

- Mettre en œuvre une méthodologie d'études d'un secteur social,
- Identifier les acteurs d'un projet,
- Animer efficacement les réunions de travail nécessaires,
- Identifier les ressources relatives à sa réussite,
- Gérer un travail d'équipe.

3. Management

- Conduire un projet d'action sociale,
- Gérer les ressources humaines et financières d'une unité du secteur social ou d'un projet à caractère social.

Activités et compétences associées :

- Recruter, animer les équipes, contrôler le travail,
- Gérer un budget,

Source : www.cncp.gouv.fr

- Analyser et réaliser un compte de résultat.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

- Structures institutionnelles du Secteur sanitaire et social
- Associations caritatives
- Association d'insertion par l'économique
- Structures en lien avec le logement : OPAC, Offices HLM
- Maisons de retraite
- Structures associatives ou sociétales d'aides à domicile.

Les emplois accessibles

- Responsable d'unité Responsable d'une épicerie sociale

- Responsable de secteurs d'aide domiciliaire
- Chargé de mission/développement par l'économique en entreprise de travail temporaire
- Responsable d'actions sociales
- Chef de projet
- Chargé(e) d'insertion
- Chargé de mission
- Conseiller(ère) social(e)
- Coordonnateur(trice) de réseaux
- Intervenant ou gérant de tutelle

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent

valoir diplôme. Pour ce titre, l'IPAC vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable d'unités et d'actions sociales avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale
- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- K1207 - Intervention socioéducative

Certificats d'aptitudes aux fonctions d'encadrement et de responsable d'une unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère chargé des Affaires sociales

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

Le Préfet de région DRASS

Le métier en détail

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale atteste des compétences nécessaires pour animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et conduire son action dans le cadre du

projet et des missions de l'employeur, ainsi que dans le cadre des politiques publiques. En responsabilité d'une unité de travail, il a pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Il pilote l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation.

Sa position d'interface lui confère une fonction spécifique de communication interne. Il occupe un rôle clé pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers : il est, à son niveau, garant du respect de leurs droits et favorise une réflexion éthique au sein de son unité de travail.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce les fonctions suivantes :

- pilotage de l'action,
- encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines,
- gestion administrative et budgétaire d'une unité,
- communication interne,
- participation au projet de la structure,
- partenariat d'action et travail en réseau.

Domaine de compétences 1

- Conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel

Domaine de compétences 2

- Expertise technique

Domaine de compétences 3

- Management d'équipe

Domaine de compétences 4

- Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service

Domaine de compétences 5

- Communication, interface, gestion de partenariat

Domaine de compétences 6

- Evaluation, développement de la qualité

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale peut exercer son activité dans les établissements et services du champ de l'intervention sociale et de l'action médico-sociale (secteur associatif, organismes de protection sociale, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière).

Les emplois accessibles

- Encadrant
- Responsable d'unité d'intervention sociale

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expé-

rience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'ASP, Service délégation VAE vous informera et traitera votre demande de VAE. Votre Direction régionale des affaires sociales (DRASS) statuera sur votre demande de VAE. Vous renseigner sur le site : <http://vae.asp-public.fr> ou au numéro 08 10 017 710 (tarif d'une communication locale).



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/bb/7f/de/a3/vae_ministere_affaires_sociales54618.pdf

Les textes de références

- Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°75 du 28 mars 2004). Arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°151 du 1er juillet 2004).
- Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°75 du 28 mars 2004).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1207 - Intervention socioéducative

Source : www.cncp.gouv.fr

Licence professionnelle Intervention sociale option Economie sociale

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale
\(enseignement supérieur\)](#)

Lien utile :

www.univ-lehavre.fr

Le certificateur :

[Le Président de l'Université du Havre
et le Recteur d'académie](#)

Le métier en détail

Ces professionnels sont des responsables capables d'analyser, de comprendre et de prévoir les effets sociaux durables des décisions de gestion mais aussi de traduire en réalités opérationnelles les projets sociaux qu'ils portent. Ils mettent en œuvre une action sociale qui entraîne l'économique et une action économique conçue comme un projet d'insertion sociale. Qualifiés en intervention sociale ils sont l'interface entre le concepteur des politiques sociales et l'agent de terrain.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Les emplois accessibles

- Evaluator d'action sociale
- Collaborateur de direction de coopérative ou mutuelle
- Responsable de services et d'entreprises d'économie solidaire

- Directeur ou cadre de direction d'établissement ou de service social, socio-éducatif
- Responsable de services à domicile ou de structure d'hébergement
- Animateur développeur de l'économie sociale

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale
- K1802 - Développement local

Licence Professionnelle Intervention sociale option Ecrivain public assistant en démarches administratives et en écritures privées

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.univ-paris3.fr

Le certificateur :

Les Présidents de l'Université de Paris I, le Président de l'Université Paris III et le Recteur d'académie

Le métier en détail

L'écrivain public aide les personnes illettrées à rédiger leur courrier personnel, à remplir les formulaires et à faire face aux démarches administratives (dossiers médicaux, dossiers de protection sociale, allocation logement...). Ce professionnel informe sur les droits, donne des conseils, aide à trouver des solutions, remplit les dossiers et indique les démarches à accomplir. Il rédige des Curriculum Vitae sur ordinateur. L'écrivain public rédige des mémoires pour les particuliers qui souhaitent raconter leur vie ou pour des entreprises qui veulent garder trace de leur passé. Des comptes rendus de réunions peuvent lui être confiés.

Tout type d'écriture ou de réécriture est de son ressort : rapport, monographies, travaux d'édition, rédactionnel pour site web, nexsletter, etc. Il définit le support le plus approprié.

Les services associés

- Assistance administrative à domicile

Les emplois accessibles

- Ecrivain public
- Intervenant social, médiateur au sein d'associations financées par les mairies ou les conseils régionaux
- Agent de développement local
- Assistant de rédaction

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1205 - Information et médiation sociale

Licence professionnelle Intervention sociale option Soutien et accompagnement à la personne en éducation et en formation

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.univ-paris5.fr

Le certificateur :

Le Président de l'Université Paris V

Le métier en détail

Ce professionnel travaille dans les domaines de l'aide à la personne et de l'accompagnement social individualisé et dans celui de la formation et de l'enseignement spécialisé.

Il est capable d'enseigner, de former, ou d'accompagner, des enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap ou éprouvant des difficultés d'origine sociale, culturelle (psychologique ou physique), dans le but d'éveiller et de développer leurs capacités et leur personnalité et de favoriser leur intégration ou réintégration dans la vie sociale.

Il évalue les résultats pour réajuster les contenus et suivre le déroulement des opérations.

Dans certains cas, il participe à la conception des outils pédagogiques, adapte les méthodes nécessaires ou expérimente.

Il met en œuvre éventuellement le plan de coordination et de régulation des activités, des actions et des filières.

Il peut assurer, en fonction d'une demande et des besoins des entreprises, une intervention relevant du domaine de sa spécialité (assistance technique, participation à un projet, études...).

Suivant le niveau de responsabilités, il anime une équipe de travail et participe au recrutement des collaborateurs et au choix des intervenants.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Les emplois accessibles

- Agent d'intégration
- Educateur scolaire
- Formateur spécialisé
- Formateur technique
- Educateur spécialisé
- Médiateurs d'aide
- Agents de réinsertion

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences profession-

nelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.

Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS

www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1207 - Intervention socioéducative
- K2111 - Formation professionnelle

Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Coordonnateur et gestionnaire d'équipes, de projets et de services gérontologiques

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.upmf-grenoble.fr

Le certificateur :

Le Président de l'Université de
Grenoble II et le Recteur d'académie

Le métier en détail

Ce professionnel met en application ses connaissances pluridisciplinaires du vieillissement et de l'environnement institutionnel, politique et législatif pour orienter et accompagner des personnes âgées et leurs familles dans l'élaboration d'un projet de vie individuel et aider à la mobilisation des dispositifs d'aide existants. Il est apte à élaborer une analyse de besoins sur un territoire donné, animer une équipe professionnelle, à développer un travail en réseau et mettre en œuvre une coordination d'acteurs pour développer des projets multipartenariat et des actions d'information et de prévention.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Ce professionnel exerce son activité dans le secteur gérontologique : privé,

associatif ou public, à domicile ou en établissement.

Les emplois accessibles

- Coordonnateur gérontologique
- Chargé de mission, développement d'action gérontologiques
- Responsable d'animation en EHPAD
- Responsable de secteurs ou de services d'aides à domicile

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.

Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Arrêté du 19/07/2007; Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1802 - Développement local

Licence Professionnelle Intervention sociale spécialité Coordonnateur secteur gérontologique

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.univ-provence.fr

Le certificateur :

Le Président de l'Université de
Provence (Marseille) Aix-Marseille I
et le Recteur d'académie

Le métier en détail

Ce professionnel est un spécialiste de l'animation et l'encadrement d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il est à même de diriger des établissements de 0 à 80 lits, d'animer et d'encadrer les secteurs d'unités d'Alzheimer, d'accueil de jour, d'animation, d'hébergement et de service à la personne. Il maîtrise les aspects sociaux, juridiques et éthiques de la personne âgée ainsi que les enjeux spécifiques du domicile et des institutions d'hébergement, la pratique des activités d'animations en gérontologie, le fonctionnement des petites unités d'accueil de personnes âgées dépendantes ainsi que les techniques de management, de gestion, de rédaction du projet de vie, de démarche qualité, de projet d'établissement...

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Ce professionnel exerce son activité dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Les emplois accessibles

- Directeur
- Directeur adjoint
- Responsable de service à domicile
- Coordonnateur de service à la personne

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ

http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Arrêté du 11/07/2008; Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale
- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Ingénierie gérontologique et sociale

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.univ-montp3.fr

Le certificateur :

Le Président de l'Université de
Montpellier III et
le Recteur d'académie

Le métier en détail

Ce professionnel est un intervenant à domicile chez les personnes âgées. Il contribue au diagnostic de la situation du sujet et participe à l'élaboration d'un projet de vie personnalisé. Il exerce une activité ancrée dans l'augmentation du nombre de personnes âgées et des pathologies liées à l'âge. Il répond aux nouveaux besoins d'aides, d'actions, de coordination des services et des dispositifs à la personne. Il maîtrise les savoirs théoriques pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales à partir desquels se construisent les interventions sanitaires et sociales. Il a les compétences nécessaires pour promouvoir l'accompagnement personnalisée de la personne âgée et le maintien à domicile. Il est capable d'élaborer un plan d'aide pour les personnes âgées sur la base d'une évaluation pluridisciplinaire (physique, psychique, sociale, environnementale, etc.), de coordonner les intervenants et d'adapter les réponses à l'évolution des besoins.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

- Ce professionnel exerce son activité dans le secteur gérontologique privé, associatif ou public.

Les emplois accessibles

- Coordinateur de service ou d'action dans le secteur médico-social
- Coordinateur dans un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
- Conseiller gérontologique
- Référent éthique en gérontologie
- Cadre intermédiaire chargé de la vie sociale au sein de structure gérontologique
- Assistant gérontologique

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences profession-

nelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS

www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Arrêté du 23/07/2007; Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1201 - Action sociale

Licence professionnelle Intervention sociale spécialité Responsables de structures sociales et médico-sociales

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale \(enseignement supérieur\)](#)

Lien utile :

www.univ-bordeaux4.fr

Le certificateur :

[Le Président de l'Université Montesquieu Bordeaux IV](#) et [le Recteur d'académie](#)

Le métier en détail

Ce professionnel exerce des activités d'encadrement et de direction d'établissements médicaux et médico-sociaux du secteur privé ou de structures associatives de ce domaine. Il connaît, comprend et met en œuvre les politiques publiques du secteur sanitaire et médico-social. Il maîtrise les outils de gestion du domaine sanitaire et médico-social. Il met en œuvre une démarche managériale qualifiée dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. Il tient compte de son environnement professionnel dans ses aspects éthique, juridique et sociologique dans le management sanitaire et social.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Ce professionnel exerce son activité dans le domaine de l'accueil des enfants et des adultes handicapés, des personnes en difficultés, des personnes âgées et de l'accueil dans le cadre des autres hébergements sociaux (centre d'aide par le travail, aide à domicile...).

Les emplois accessibles

- Directeur d'établissement spécialisé du secteur social et médicosocial
- Directeur-adjoint d'établissement spécialisé du secteur social et médicosocial
- Cadre d'établissement spécialisé du secteur social et médicosocial

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accom-

pagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Arrêté du 19/07/2007; Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Licence professionnelle Management des organisations option Gestion d'établissements sanitaires et sociaux

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale
\(enseignement supérieur\)](#)

Lien utile :

www.univ-nice.fr

Le certificateur :

[Le Président de l'Université de
Nice Sophia Antipolis et Le Recteur
d'académie](#)

Le métier en détail

Le professionnel en management des organisations option gestion d'établissements sanitaires et sociaux exerce une responsabilité d'encadrement technique et administratif dans des établissements sociaux ou des établissements de santé. Il prépare les budgets, contrôle leur réalisation, interprète les écarts, rend compte aux décisionnaires...qui fixent les objectifs politiques ou économiques. Il coordonne les activités d'un ou plusieurs services. Il anime et gère tout ou partie du personnel. Il étudie la faisabilité technique et financière des projets de développement : affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

- Etablissements sanitaires et sociaux.

Les emplois accessibles

- Gestionnaire d'établissements sociaux et de santé

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Licence professionnelle Management des organisations option Secteur associatif

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.univ-paris12.fr

Le certificateur :

Le Président de l'Université de Paris XIII et le Recteur d'académie

Le métier en détail

Ces professionnels sont capables d'assurer la gestion d'une petite structure. Ils savent également diriger un service administratif, comptable, financier, ou encore de ressources humaines, dans une association de grande taille. Conformément au cadre juridique et légal pour les associations, ils prennent en charge la gestion comptable, fiscale et financière de l'association depuis l'élaboration du budget, les déclarations fiscales, jusqu'au montage de dossier de demande de subventions. Ils embauchent les salariés et établissent les contrats de travail. Par ailleurs, ils négocient les contrats avec les collectivités publiques, et organisent les manifestations.

Compétences attestées :

- Organiser et coordonner les activités de la structure,
- Organiser et coordonner des manifestations,
- Gérer une petite structure d'accueil de publics adultes ou enfants,
- Assurer la responsabilité d'un équipement et de son fonctionnement,
- Assurer la gestion courante administrative, comptable, ou financière, ou

contribuer à cette gestion, ou à l'un de ces secteurs de gestion, en fonction de la taille de la structure,

- Assurer la gestion des ressources humaines ou participer à cette gestion en fonction de la taille de la structure,
- Concevoir, organiser et gérer la communication interne/externe, ou participer à cette conception/organisation/gestion selon la taille de la structure,
- Concevoir et conduire les projets d'actions décidés par la structure.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Les emplois accessibles

- Adjoint de direction responsable des services comptables et financiers
- Adjoint de direction responsable des ressources humaines
- Directeur de petite ou moyenne structure associative
- Délégué régional ou départemental d'une association nationale
- Assistant de gestion
- Coordinateur des dispositifs
- Responsable administratif
- Responsable d'un secteur d'activités
- Chargé de développement

Les accès

- Formation initiale

- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS

www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Licence professionnelle Management des organisations spécialité Gestion des structures de l'économie sociale, gestion des associations

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale
\(enseignement supérieur\)](#)

Lien utile :

www.univ-brest.fr

Le certificateur :

[Le Président de l'Université
de Bretagne Occidentale Brest
et le Recteur d'académie](#)

Le métier en détail

Ce professionnel exerce les activités suivantes :

- Enregistrer et effectuer périodiquement les états de rapprochement, les soldes, dans des formes qui garantissent leur authenticité,
- Assurer les travaux comptables spécifiques (salaires, charges, déclarations fiscales...),
- Assurer la responsabilité de la tenue des comptes conformément aux règles comptables, fiscales et sociales, de la saisie des pièces comptables jusqu'à la présentation des bilans et autres déclarations légales (bilans, compte de résultats, TVA...),
- Gérer les aspects administratifs et comptables du personnel,
- Négocier avec des partenaires extérieurs,
- Synthétiser les informations relatives aux différentes composantes de l'association,
- Réagir rapidement en proposant des solutions fiables,
- Hiérarchiser les urgences et les échéances,

- Interpréter les réglementations et en peser les effets pour l'association,
- Etablir et maintenir des relations internes et externes permettant l'échange d'informations,
- Déceler des erreurs et rechercher les sources d'information,
- Percevoir globalement les situations ou les problèmes,
- Gérer une petite équipe.

Capacités attestées :

Ce professionnel maîtrise l'ensemble des fonctions essentielles de l'administration d'une petite structure (comptabilité, gestion de la paie, communication interne et externe, management des équipes, recrutement). Il maîtrise les outils et techniques de la comptabilité analytique et de l'informatique appliquée à la comptabilité et à la gestion. Il connaît les bases de la législation du travail Il exploite des informations chiffrées avec méthode et rigueur.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

- Structures du tiers secteur.

Les emplois accessibles

- Assistant de gestion
- Gestionnaire administratif
- Technicien de gestion administrative
- Technicien comptable
- Assistant de gestion en comptabilité
- Gestionnaire comptable
- Cadre administratif et financier
- Directeur administratif et financier
- Responsable administratif et financier
- Adjoint de direction
- Responsable des services généraux et administratifs
- Chargé du service administratif et financier
- Secrétaire général d'association
- Directeur de centre socio-éducatif, socio-culturel ou social
- Directeur de maison de jeunes et de la culture
- Directeur d'association à caractère social

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous

Source : www.cncp.gouv.fr

présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.

- Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- M1205 - Direction administrative et financière

Licence professionnelle Management des organisations spécialité Gestionnaires des établissements sanitaires et sociaux

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

[ministère de l'Éducation nationale
\(enseignement supérieur\)](#)

Lien utile :

www.cnam.fr

Le certificateur :

[L'Administrateur général du CNAM,
292, rue Saint Martin, 75003 Paris](#)

Le métier en détail

Il est, en lien avec le directeur, le garant de l'adéquation entre les besoins des usagers et la mise en œuvre du projet d'établissement sur les dimensions humaines, techniques et institutionnelles. Il accompagne notamment la transformation des établissements de soins liée, entre autres, à l'évolution de l'épidémiologie (croissance des états et maladies chroniques) et démographique (croissance du troisième âge). Il

a des responsabilités d'encadrement, de conduite de projet et d'accompagnement des réformes et évolutions du secteur.

Dans le cadre des structures et missions de service public, il est chargé de :

- Mettre en œuvre et assurer la coordination des projets d'établissement et de services de sa structure, à partir d'une connaissance approfondie et pratique de l'environnement politique, réglementaire et économique des établissements sanitaires et sociaux (structures de soin, dépenses de santé, politiques publiques nationales et régionales et économie de la santé),
- Mettre en œuvre les programmes d'amélioration et d'évaluation de la qualité des prestations et services proposés, à partir d'une analyse des formes d'organisation du travail et des ressources humaines en place (accompagnement de démarches de certification, conventionnement tri-

partite, contrôle de l'éthique médicale et professionnelle etc.),

- Répartir les moyens et gérer le budget d'une unité de travail, en utilisant les techniques de la comptabilité publique, de la comptabilité analytique de projet et du contrôle de gestion (par exemple, la mise en place du programme de médicalisation des systèmes d'information, les tarifications EHPAD...),
- Utiliser les applications informatiques internes et plusieurs bases de données spécifiques du secteur à partir de choix d'indicateurs (complétés de tableaux de bord et de gestion) qu'il a mis en place pour évaluer et suivre les activités des établissements sanitaires et sociaux,
- Animer et gérer une équipe d'acteurs de terrain, en utilisant les différentes techniques d'animation de groupe, d'évaluation d'activité (entretien annuel et d'évaluation) et de fixation

d'objectifs d'activité en lien avec les réformes sanitaires, hospitalières et sociales. Il applique à cette fonction d'encadrement le droit du travail, les conventions collectives ainsi que les règles de responsabilité civile, pénale et administrative du secteur,

- Intervenir en concevant une ingénierie de projet ou d'organisation dans le cadre de l'accompagnement de réformes ou de projets impliquant une modification des fonctions et métiers. Il est alors chargé de concevoir un dispositif de réorganisation des métiers, de réformes de structures incluant une animation collective.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Ce professionnel intervient dans des établissements publics, privés ou associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social ainsi que des sociétés de service du domaine de la santé : établissements de santé privés, maisons de retraite, hôpitaux, missions locales, services de maintien à domicile, centres d'aide par le travail, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, foyers de vie, centres éducatifs renforcés, centres socio-éducatifs, associations (AIDES, Perce-neige ...). Il intervient également dans le cadre des centres communaux d'action sociale (CCAS) ou bien des

conseils généraux, dans les départements ou services en charge des dossiers sociaux et sanitaires.

Les emplois accessibles

- Cadre technico/administratif des affaires sanitaires et sociales
- Cadre des services paramédicaux
- Assistant responsable de gestion
- Gestionnaire d'établissement social - Moniteur principal d'atelier
- Chef de service éducatif

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- K1207 - Intervention socioéducative

Licence professionnelle Management des organisations spécialité Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.univ-lyon3.fr

Le certificateur :

Le Président de l'Université de Lyon III
et le Recteur d'académie

Le métier en détail

Ce professionnel assure la supervision du personnel d'une unité de soins ou de service éducatif. Il définit, en collaboration avec le chef de service, le projet de service. Il définit et anime la politique de formation à l'échelle de l'unité de soins ou du service. Il assure la responsabilité des soins préventifs, curatifs et éducatifs. Il gère le matériel, les locaux et parfois le budget d'une unité de soins, d'un service médico-technique (laboratoire...), d'un service d'un établissement spécialisé (IME, MECS) ou d'un réseau de santé. Il assure, dans le cadre d'un réseau de santé, la coordination opérationnelle des différents intervenants.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne.

Le secteur d'activité

- Ce professionnel exerce son activité dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

Les emplois accessibles

- Cadre de service dans un établissement de soins (services techniques, médico-techniques et de rééducation)
- Coordinateur dans un établissement pour personnes âgées (EHPAD)
- Cadre coordinateur de réseaux de soins
- Chef de service éducatif (IME, MECS)

Les accès

- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.VAE.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/VAE_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Arrêté du 23/07/2007; Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Licence professionnelle Santé spécialité Cadres fonctionnels des établissements sociaux et médico-sociaux

Niveau II - Licence

L'autorité responsable :

ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.univ-littoral.fr

Le certificateur :

Le Président de l'Université du Littoral et le Recteur d'académie

Le métier en détail

Ce professionnel assure le suivi et la mise en œuvre de la réglementation au regard de la nature de l'établissement ou du réseau dans lequel il exerce son activité. Il a un rôle de veille juridique et sociale et d'expertise sociale et juridique. Il assure l'assistance juridique à la gestion des ressources humaines. Il sensibilise le personnel sur la responsabilité civile et pénale, sur le statut juridique des personnes, sur le droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille. Il participe aux instances de concertation et de décision concernant les problématiques rencontrées par la population accueillie. Il rédige des rapports d'activité et il participe à l'analyse de besoins. Il applique la réglementation relative aux établissements sociaux et médico-sociaux, au droit des sociétés et des associations, au droit des contrats, au droit du travail et au droit fiscal. Il maîtrise le droit de la responsabilité civile professionnelle, le droit de la responsabilité pénale, le droit des personnes et de la famille, le droit des régimes matrimoniaux et des successions. Il maîtrise les méthodes et techniques de management des établissements sociaux et socio-mé-

caux, de la méthodologie de projet, de la démarche qualité. Il maîtrise les outils de communication modernes.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Ce professionnel est un cadre intermédiaire dans les établissements sociaux et médico-sociaux des secteurs public et privé, y compris les réseaux type Aide à Domicile en Milieu Rural ou Aide aux Services de Soutien à Domicile.

Les emplois accessibles

- Cadre intermédiaire

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en

lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS

www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au Journal officiel du 24/11/99.
- Arrêté du 16/11/2006; Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au Journal officiel n° 98 du 26/04/02.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Source : www.cncp.gouv.fr



NIVEAU I
MASTER

Directeur d'établissement de l'intervention sociale

Niveau I - Master

L'autorité responsable :

Centre de formation et de promotion (CFP), Institut de formation supérieur de Meslay

Lien utile :

www.meslay.org

Le certificateur :

Le Directeur du CFP Meslay, la Guyonnière, 85600 Montaigü

Le métier en détail

Le Directeur d'établissement de l'intervention sociale a pour mission générale le management et la gestion d'une structure de taille conséquente.

Sa mission générale se décline ainsi :

- définir avec le conseil d'administration les orientations et les programmes de l'intervention sociale et médico-sociale et d'en superviser les activités,
- animer les équipes d'encadrement et de gérer les personnels,
- assurer la gestion administrative et financière,
- représenter l'institution et en assurer le développement.

Le directeur général œuvre à l'intérieur d'une institution qui peut regrouper plusieurs établissements ou services. Il dirige et anime une équipe d'encadrement et coordonne son action. Il assure la responsabilité de la mise en œuvre permanente des orientations politiques du conseil d'administration.

Sa fonction plus éloignée de la gestion quotidienne des établissements, lui

permet d'appréhender essentiellement les questions :

- de stratégie institutionnelle et de représentation de l'institution,
- de mise en œuvre de nouveaux services face à des besoins non couverts ou émergents,
- de management des organisations.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Les titulaires de la certification travaillent dans le secteur social et médico-social de statut :

- privé : lucratif,
- privé : associatif loi 1901 - non lucratif
- public : fonction publique hospitalière ou territoriale.

Ces établissements ou services sociaux ont pour champ d'application :

- L'enfance en difficulté
- L'adolescence en difficulté
- Les personnes handicapées
- Les personnes âgées
- Les personnes en insertion et en réadaptation sociale
- La vie associative liée au service aux personnes
- La politique de la ville

Les emplois accessibles

- Directeur d'établissement de l'intervention sociale

- Directeur de regroupement ou de complexes de services sociaux
- Directeur général d'association ou de fédération

Les accès

- Formation continue

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, le CFP vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Manager de structures sanitaires et sociales

Niveau I - Master

L'autorité responsable :

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Toulouse et Directeur du groupe ESC Toulouse

Lien utile :

www.esc-toulouse.fr

Le certificateur :

Le Président de la CCIP de Toulouse et le Directeur de l'ESC Toulouse

Le métier en détail

L'Expert en management de la santé pour les structures sanitaires et sociales exerce son activité principalement comme responsable d'établissement sanitaire, social ou médico-social.

En tant que chef d'établissement, il assure la bonne marche de la structure concernée, sur le plan administratif, financier mais aussi sur le plan de la qualité des services rendus aux personnes résidentes.

Il applique les objectifs politiques ou économiques des instances décisionnaires.

Il coordonne les activités, anime et gère tout ou partie du personnel.

Il propose des projets de développement et assure les relations stratégiques et politiques de son établissement.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Définir un projet d'Etablissement en cohérence avec les orientations

stratégiques et le traduire en plans d'actions,

- Gérer administrativement, financièrement et logistiquement son établissement,
- Manager et gérer les ressources humaines,
- Piloter des projets,
- Développer et animer les relations avec l'environnement et les partenaires extérieurs.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

L'expert en management de la santé pour les structures sanitaires et sociales exerce son activité aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé :

- Etablissements de soins ou d'hospitalisation,
- Etablissement d'hébergement : maisons de retraite...
- Etablissement de rééducation,
- Service de protection maternelle et infantile,
- Organismes et fédérations professionnelles de la santé.

Les emplois accessibles

- Directeur (trice) de clinique
- Directeur (trice) d'établissement
- Directeur (trice) d'exploitation

- Chef de projet
- Coordinateur (trice) administratif
- Responsable des ressources humaines
- Directeur (trice) financier

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, la CCI de Toulouse et l'ESC Toulouse vous informeront sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Décret n°2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.
- Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire

national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Manager de structures sanitaires et sociales avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- M1205 - Direction administrative et financière
- M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux

Niveau I - Master

L'autorité responsable :
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Lien utile :
www.cnam.fr

Le certificateur :
L'Administrateur général du CNAM, 292, rue Saint Martin, 75003 Paris

Le métier en détail

Le Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux exerce un métier stratégique et opérationnel de direction de structures sanitaires et sociales.

Bon nombre d'entre eux reçoivent de leur conseil d'administration une délégation spécifique et réglementaire concernant :

- la conception, la définition et la mise en œuvre collective du projet d'établissement ou de service,
- la gestion et l'animation des res-

sources humaines et des moyens matériels et financiers disponibles,

- la coordination avec les institutions et intervenants extérieurs,
- l'amélioration continue des prestations et services aux personnes et aux familles.

Le titulaire possède les domaines des compétences suivants :

1 - ELABORATION ET CONDUITE DE LA STRATÉGIE D'UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

- 1.1. Elaborer un projet d'établissement
- 1.2. Identifier et mettre en œuvre des partenariats pertinents
- 1.3. Piloter et évaluer un projet
- 1.4. Rechercher et exploiter les informations issues d'une veille stratégique

2 - MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Utiliser les outils de gestion administrative des ressources humaines
- 2.2. Appliquer la gestion prévision-

nelle des emplois et des compétences

- 2.3. Utiliser les outils de management organisationnel des équipes et du travail
- 2.4. Concevoir et piloter une politique de communication interne reliée au projet d'établissement

3 - GESTION DES SERVICES ÉCONOMIQUES ET LOGISTIQUES ET PÉRENNISATION FINANCIÈRE

- 3.1. Appliquer les mécanismes comptables, budgétaires et du contrôle de gestion
- 3.2. Elaborer la partie financière d'un business plan et valoriser sa stratégie de financement
- 3.3. Utiliser les leviers d'optimisation des ressources internes
- 3.4. Réaliser des prestations logistiques en appliquant le système qualité et le système de gestion des différents risques liés à la prestation

4 - MANAGEMENT DU SYSTÈME QUALITÉ D'UNE STRUCTURE SANITAIRE, SOCIALE OU MÉDICO-SOCIALE

- 4.1. Initier et piloter la démarche qualité de l'établissement

Source : www.cncp.gouv.fr

- 4.2. Choisir le système d'accréditation ou de certification pertinent par rapport à la réglementation de l'activité et au projet d'établissement
- 4.3. Animer et mettre en œuvre la démarche qualité en s'appuyant sur les méthodes de conduites du changement

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Structures : hôpitaux publics, centres de rééducation et de séjour privés, associations à but non lucratif, caisses de sécurité sociale, centres hospitaliers, résidences médicalisées, établissements médicaux et médicaux sociaux.

Les emplois accessibles

- Directeur d'établissement et Directeur-adjoint
- Cadre supérieur de la santé

- Chef ou responsable de services
- Coordonnateur de pôle hospitalier
- Consultant-expert et formateur (dans une moindre mesure)

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, les Conseillers VAE du Cnam vous informeront sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et les financements. La procédure de VAE se déroule en ligne sur le site : <http://dnf3.cnam.fr/diva/>



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE
http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Directeur des structures d'actions sociales et médico-sociales

Niveau I - Master

L'autorité responsable :

Euromed Management

Lien utile :

www.euromed-management.com

Le certificateur :

Le Président de la CCI de Marseille-Provence, le Président de la Commission formation et le Directeur de l'École Euromed management, Domaine de Luminy, 13288 Marseille cedex 9

Le métier en détail

Le Directeur des structures d'action sociale et médico-sociales a pour mission générale le management et la gestion d'une structure d'action sociale ou médico-sociale.

Ses principales activités relèvent de :

- définition et mise en œuvre d'un projet d'établissement à visée stratégique et

marketing, en lien avec les politiques publiques,

- management et gestion des ressources humaines,
- pilotage de la performance économique et financière de l'établissement et gestion des aspects budgétaires,
- développement et animation des partenariats,
- analyse d'une problématique stratégique ou entrepreneuriale et de la

préconisation de recommandations, de dispositifs ou mécanismes pour y répondre,

- développement d'une expertise en matière de management et pilotage des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),
- développement d'une expertise en matière de gouvernance politique et entrepreneuriale des groupes d'établissements.

Le titulaire de la certification est capable de :

- réaliser le diagnostic de l'établissement : apprécier les enjeux, l'évolution et le cadre réglementaire des politiques publiques vis-à-vis des publics concernés,
- définir une stratégie, élaborer un projet d'établissement ou de service en cohérence avec le projet de la personne morale gestionnaire et avec les besoins des attentes des usagers,
- piloter et mettre en œuvre le projet d'établissement ou du service et en être le garant, après avoir identifié les missions, attributions et responsabilités respectives du directeur et de la personne morale
- piloter la gestion administrative du personnel,
- élaborer la stratégie budgétaire, négocier et planifier l'exécution du budget de l'établissement ou du service en relation avec les orientations stratégiques,
- analyser les enjeux stratégiques et de gouvernance pour élaborer des politiques avec toute partie prenante du territoire d'action de l'établissement ou du secteur,
- mobiliser sur le plan méthodologique,

les instruments propres au raisonnement scientifique au service de la résolution d'une problématique et de proposition d'action,

- promouvoir une politique de bien traitance,
- élaborer une vision prospective (scénarii) du secteur pour anticiper ou provoquer les changements et les innovations.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Le secteur d'activité est défini par la loi de janvier 2002, dite de Renovation de l'action sociale et médico-sociale.

Il s'organise autour de 2 régimes :

- Privé non lucratif/Associatif loi 1901
- Privé lucratif

Les emplois accessibles

- Directeur d'un établissement de retraite médicalisée (EHPAD)
- Directeur d'établissement pour adultes ou enfants handicapés
- Responsable d'un service de tutelle
- Directeur de centre
- Responsable de foyer-logement

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, Euromed Management vous informera sur la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement.



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr

Les textes de références

- Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé « Directeur des structures d'action sociale et médico-sociales » avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

Source : www.cncp.gouv.fr

Master en Management spécialité Management des organisations sociales

Niveau I - Master

L'autorité responsable :

ministère chargé de l'Éducation nationale (enseignement supérieur)

Lien utile :

www.unicaen.fr

Le certificateur :

Le Président de l'Université de Caen Basse-Normandie et le Recteur d'académie

Le métier en détail

Le Directeur a pour principales missions sous l'autorité du Directeur Général et en lien avec celui-ci :

- D'élaborer la stratégie globale de l'établissement au fonctionnement général de l'organisation, en cohérence avec le projet institutionnel, et de définir le plan d'action et moyens y afférent,
- D'assurer l'administration générale et l'animation de façon globale de l'organisation,
- D'investir le champ politique, en vue de créer, développer et faire vivre un réseau partenarial d'actions,
- Développer une approche en recherche, développement et innovation,
- Assurer un management des professionnels par les compétences (individuelles et collectives),
- Favoriser le niveau décisionnel le plus pertinent,
- Rendre compte et organiser le rendu compte des délégations,
- Assurer une fonction d'écoute et de veille permanente,
- Savoir mettre en œuvre un manage-

ment stratégique par groupes projets,

- Ecouter, négocier, convaincre, arbitrer, rechercher un équilibre entre les acteurs,
- Présenter, mettre en valeur et le cas échéant, défendre les actions menées,
- Maîtriser, élaborer et suivre le système budgétaire et financier de l'organisation.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne.

Le secteur d'activité

- Secteur social et médico-social : privé et lucratif, privé et non lucratif : associations loi 1901
- public : fonction hospitalière et territoriale.

Champs visés :

- Petite enfance
- Adolescence en difficulté
- Handicap
- Vieillesse
- Insertion et réadaptation sociale
- Services à la personne
- Politique de la ville
- Réseaux de santé.

Les emplois accessibles

- Directeur d'établissements sociaux et médico-sociaux

- Directeur d'ensembles mutualisés de réseaux de services sociaux
- Directeur général d'association ou de fédération
- Formateur/Consultant spécialisé en ingénierie et management social

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Candidature libre
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.
- Arrêté du 14 janvier 2005 Master Sciences de gestion et du manage-

ment spécialité Management des organisations sociales.

- Arrêté du 16 septembre 2008 Master Management spécialité Management des organisations sociales.

LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Certificat d'aptitude aux fonctions de direction d'établissement ou de services d'intervention sociale (CAFDES)

Niveau I - Master

L'autorité responsable :

ministère chargé des Affaires sociales

Lien utile :

www.ehesp.fr

Le certificateur :

Le Directeur de l'EHESP et le Préfet de région DRASS

Le métier en détail

Les Directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale orientent, élaborent et conduisent l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Ils exercent leurs missions et assument les responsabilités confiées par délégation de la personne morale, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Ils créent et sont garants des conditions d'un accompagnement des usagers individualisé, de qualité et respectant leur consentement libre et éclairé.

Le CAFDES atteste des compétences nécessaires pour exercer les fonctions suivantes :

- élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service,
- management et gestion des ressources humaines,
- gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service,
- expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale est un salarié employé par des associations ou des organismes publics œuvrant dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Les emplois accessibles

- Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Source : www.cncp.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS

www.vae.gouv.fr

LA DÉMARCHÉ

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/bb/7f/de/a3/vae_ministere_affaires_sociales54618.pdf

Les textes de références

- Décret n°2007-577 du 19 avril 2007 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (JORF du 21 avril 2007).
- Arrêté du 5 juin 2007 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service

d'intervention sociale (JORF n° 73 du 21 juin 2007).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)

Niveau I - Master

L'autorité responsable :
ministère de l'Éducation nationale
(enseignement supérieur)

Lien utile :

www.social.gouv.fr

Le certificateur :

Le Préfet de région DRASS
et le Recteur d'académie

Le métier en détail

Les titulaires du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale sont des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Le croisement des connaissances professionnelles et des connaissances pluridisciplinaires leur permet d'analyser et de problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer ou de conduire des programmes ou des projets complexes, de les évaluer et de mobiliser les ressources humaines nécessaires.

Leurs compétences les appellent à occuper des fonctions dont l'agence-

ment dépend des organisations qui les emploient, mais qui s'articulent autour :

- de l'expertise et du conseil,
- de la conception et du développement,
- de l'évaluation.

Domaine de compétences 1

- Production de connaissances

Domaine de compétences 2

- Conception et conduite d'actions

Domaine de compétences 3

- Communication et ressources humaines

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Tout organisme public ou privé développant des politiques, des projets, des

programmes dans le domaine social, médico-social, de l'intervention sociale.

Les emplois accessibles

- Chargé de mission
- Chargé d'études
- Conseiller technique
- Chef de projet

Les accès

- Formation initiale
- Formation continue
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce

titre, l'ASP, Service délégation VAE vous informera et traitera votre demande de VAE. Votre Direction régionale des affaires sociales (DRASS) statuera sur votre demande de VAE. Vous renseigner sur le site : <http://vae.asp-public.fr> ou au numéro 08 10 017 710 (tarif d'une communication locale).

 EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHE

http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/bb/7f/de/a3/vae_ministere_affaires_sociales54618.pdf

Les textes de références

- Décret n° 2006-770 (Journal officiel du 2 juillet 2006).
- Arrêté du 2 août 2006 (Journal officiel du 25 août 2006).



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- K1502 - Contrôle et inspection des Affaires Sociales

Directeur des établissements sanitaires et sociaux (GESS)

Niveau I - Master

L'autorité responsable :

Université Claude Bernard Lyon 1

Lien utile :

<http://gess.univ-lyon1.fr>

Le certificateur :

Le Président de l'Université de Lyon I et le Recteur d'académie

Le métier en détail

Le Directeur des établissements sanitaires et Sociaux dirige un établissement social ou médico-social, assure le management de la structure dont il a la charge en prenant en compte les besoins de la population accueillie, le cadre réglementaire, la politique des financeurs, la stratégie de l'établissement, les équipes et la dimension budgétaire.

Directeur de l'établissement, il assure les fonctions suivantes :

- il prépare la politique de l'établissement en collaboration avec les

organes dirigeants,

- il met en œuvre la politique de l'établissement et assure la veille stratégique,
- il assure les relations avec les financeurs et acteurs du secteur,
- il définit et conduit le projet d'établissement,
- il définit et conduit la politique de l'établissement en matière d'évaluation et de démarche qualité,
- il anime et conduit la politique de gestion des ressources humaines,
- il assure la gestion économique et financière.

Le diplôme d'université « Directeur des Etablissements Sanitaires et Sociaux (GESS) » atteste des compétences nécessaires pour exercer la fonction de directeur d'une structure du secteur social ou médico-social :

- maîtrise du pilotage stratégique dans le contexte spécifique de l'économie sociale et solidaire, intégrant le diagnostic et la veille concurrentielle,

impliquant l'exercice d'une fonction de direction dans le cadre d'un fonctionnement associatif, prenant en compte une approche macro économique des politiques sociales, une évaluation et une démarche qualité, permettant une application des règles de protection sociale,

- maîtrise du pilotage opérationnel spécifique à toute structure ayant à gérer des fonds propres, à rechercher et à gérer des fonds publics (contrôle de gestion, traitement et analyse de l'information financière, pratiques des techniques de gestion, management de projet, association gestionnaire),
- maîtrise du pilotage social et juridique supposant de s'appuyer sur une diversité d'acteurs d'horizon très différents. Ce qui implique des ressources particulières dans les domaines de la psychosociologie institutionnelle et la conduite du changement ainsi que le droit des relations sociales, le management des relations sociales,

Source : www.cncp.gouv.fr

la gestion et les outils de gestion des ressources humaines,

- maîtrise de la conception et de la conduite de projets ou de recherches actions mettant en jeu des acteurs institutionnels et des professionnels en provenance de milieux professionnels différenciés.

Les services associés

- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

Le secteur d'activité

Associations, établissements, structures, entreprises du secteur social, médico-social, sanitaire.

Les emplois accessibles

- Directeur général
- Secrétaire général
- Directeur d'établissement
- Cadre de direction
- Directeur des ressources humaines
- Responsable administratif

- Responsable de territoire
- Coordonnateur d'action sanitaire et sociale
- Conseiller technique des organismes professionnels
- Responsable de structure d'hébergement
- Responsable d'équipement social
- Chef de projet

Les accès

- Formation continue
- VAE

Vous avez de l'expérience

Pensez à la VAE si vous avez au moins trois années d'expériences professionnelles, bénévoles ou associatives en lien avec ce métier. Vos acquis d'expérience peuvent valoir diplôme. Pour ce titre, l'université responsable et souvent le Service de formation continue vous informera et vous recevra afin de vous présenter la démarche, les dispositifs d'accompagnement et de financement. Les coordonnées des services de VAE universitaires : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



EN SAVOIR PLUS
www.vae.gouv.fr



LA DÉMARCHÉ
http://www.pole-emploi.fr/file/mmelement/pj/a1/a0/20/6c/vae_enseignement_superieur52230.pdf

Les textes de références

- Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal officiel du 6 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Directeur des établissements sanitaires et sociaux (GESS), avec effet au 6 juillet 2008, jusqu'au 6 juillet 2013.



LES FICHES PÔLE EMPLOI

- K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire







LES VOIES D'ACCÈS

3

Formation initiale

Elle s'effectue dans un collège, un lycée, dans une université, dans une école... Elle vise l'acquisition de compétences par une personne qui n'a jamais exercé la profession pour laquelle elle désire se préparer. La formation initiale est toujours sanctionnée par un diplôme.

Formation continue

Elle complète des connaissances et compétences acquises lors de la formation initiale. Elle permet aux personnes entrées dans la vie active de continuer à se former tout au long de leur carrière professionnelle afin de s'adapter à l'évolution des techniques et favoriser leur adaptation au monde du travail.

Candidature libre

Dans le cadre de la formation, certains organismes acceptent des candidats s'inscrivant sur financement propre dans un cursus de formation dit en « candidature libre ».

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

Publics concernés

- les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà

de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).

- avant 16 ans, les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (en fin de 3ème) peuvent entrer en apprentissage.
- les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

Type de contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Durée du travail

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée.

Publics concernés

- les jeunes âgés de 16 à 25 ans
- les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

- les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé
- tout employeur du secteur marchand assujéti au financement de la formation professionnelle continue.

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Type de contrat

Le contrat peut être à durée déterminée pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée directement à 24 mois pour les personnes sans qualification ou bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou sortant d'un contrat aidé. En dehors des cas mentionnés ci-dessus, les critères de dérogation à la durée légale des contrats sont précisés dans un accord conventionnel (accord de branche). A l'issue d'un contrat en CDD, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

Le contrat peut également être à durée indéterminée. Dans ce cas, les règles de durée maximale mentionnées ci-dessus portent sur l'action de professionnalisation, c'est-à-dire la première phase du contrat qui s'effectue en alternance.

Durée du travail

Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail.

Le contrat peut être conclu à temps partiel.

Validation des acquis par l'expérience

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir une certification en validant son expérience, sans nécessairement suivre une formation. La VAE est une démarche volontaire et un droit individuel. Elle offre de multiples opportunités : faire reconnaître des compétences, conforter un savoir-faire et des connaissances, évoluer dans une activité ou une carrière, progresser au sein d'une entreprise, répondre à de nouvelles opportunités professionnelles...

Qui a droit à la VAE ?

Toute personne qui a au moins trois ans d'expérience professionnelle en lien direct avec la certification choisie. Peu importe l'âge, le niveau de formation ou la nature du contrat de travail (CDI ou CDD, temps plein ou temps partiel).

Quelle expérience valider ?

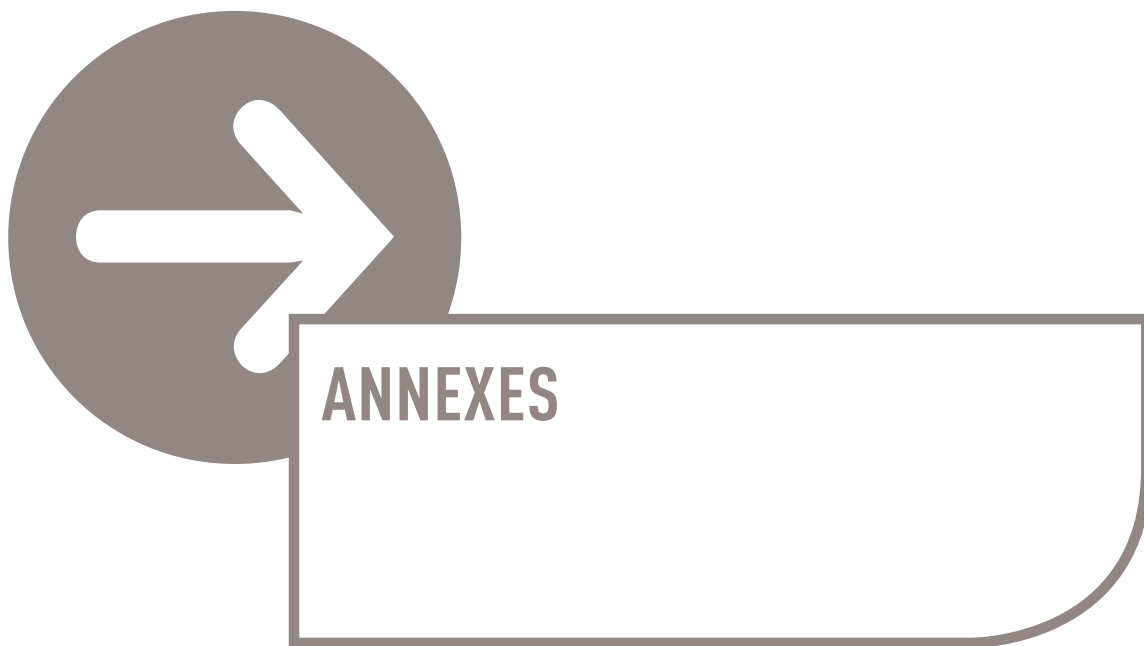
L'ensemble des compétences acquises dans l'exercice d'une activité professionnelle (salariée ou non) ou bénévole (gestion associative, activité syndicale, secourisme...) ou de volontariat (volontariat associatif, volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité...) peuvent être validées.

Pour obtenir quelles certifications ?

La VAE donne accès à un grand nombre de certifications de tous niveaux et secteurs d'activités, inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Il peut s'agir :

- d'un diplôme délivré au nom de l'Etat par différents ministères (Education nationale, Enseignement Supérieur, Santé, Jeunesse et Sports...);
- d'un titre à finalité professionnelle délivré par le Ministère de l'Emploi ou un organisme reconnu par l'Etat (Chambre des métiers...);
- d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) créé et délivré par une branche professionnelle.





Où s'informer ?

Différents organismes peuvent vous renseigner et vous accompagner dans vos projets de formation :

- pour obtenir un diplôme ;
- pour faire valider des acquis professionnels de l'expérience (VAE).

Pour rechercher une formation ou s'informer sur la formation

- **L'ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions**

C'est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Il s'adresse aux collégiens, aux lycéens et à leurs parents pour les aider à choisir leur orientation. Sur son site, vous trouverez 400 fiches métier présentées par domaine ou centre d'intérêt et un dictionnaire des métiers.

- **Le Centre INFFO - Orientation-formation.fr**

Ce site propose à tous les publics une information complète pour choisir son premier métier ou en changer, se former à tout moment de la vie ou développer ses compétences.

Pour identifier un diplôme ou un métier

- **L'AFPA - Association nationale pour la formation professionnelle des adultes**

Elle a pour missions l'insertion professionnelle, le développement des compétences et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés, tout au long de leur vie. Elle accueille tous les publics.

- **La CNCP - Commission nationale de la certification professionnelle**

Elle met à la disposition de toutes et tous un Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Découvrez la liste complète et régulièrement actualisée des diplômes, titres et certificats qui bénéficient d'une reconnaissance officielle, ainsi que de nombreuses informations sur la VAE et la certification.

- **Les GRETA - Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement**

Les Greta sont des structures relevant de l'Éducation nationale. Ils organisent des actions de formation continue pour adultes dans pratiquement tous les domaines professionnels. Les formations Greta concernent les salariés et les demandeurs d'emploi, mais aussi toute personne qui souhaite financer elle-même sa formation.

- **Le Réseau des CARIF - OREF**

Pour trouver de l'information générale sur la formation ou rechercher une formation spécifique, consultez le site du CARIF - OREF de votre région ou le moteur de recherche interrégional.

- **Le Pôle emploi**

Parmi ses différentes missions, le Pôle emploi est chargé de vous informer, de vous orienter et de vous conseiller pour vous aider à rechercher des formations qui faciliteront votre retour à l'emploi. Demandeurs d'emploi indemnisés ou non, Rmistes, travailleurs handicapés ou jeunes de moins de 26 ans, rencontrez un conseiller Pôle emploi avant d'entamer vos démarches, afin de valider votre dossier de formation.

S'informer sur la VAE

- **Vae.gouv.fr**

Le portail de la Validation des Acquis de l'Expérience offre une information générale sur la VAE, sur les modalités d'accès, les certifications professionnelles proposées et les éventuelles prises en charge financières.

En fonction de l'organisme certificateur, des informations plus spécifiques sont disponibles : l'autorité responsable et le certificateur sont précisés sur chacune des fiches certifications décrites dans le guide.

Les Structures d'information / orientation

Pour découvrir plus en détail ces structures d'information / orientation (rôle, accès, etc), visitez : www.orientation-formation.fr

- Agefiph – Cap Emploi
- Apec
- BIOP (Bureau d'Information, d'Orientation et de Perfectionnement de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris)
- CIBC (Centre Inter-institutionnel de Bilan de Compétences)
- CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse)
- CIO (Centres d'information et d'Orientation)
- Cité des Métiers
- CRIJ (Centres Régionaux Information Jeunesse)
- FONGECIF (Fonds de gestion du Congé Individuel de Formation)
- Maisons de l'emploi
- MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)
- Missions locales
- PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation)
- Pôle Emploi
- SCUJO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)

Lexique

Agrément

Autorisation préalable à l'exercice d'activités de services à la personne auprès de publics fragiles, accordée par le préfet de département.

APA

Allocation personnalisée d'autonomie délivrée par le Conseil général à des personnes âgées dépendantes, selon certains critères.

BAC

Baccalauréat professionnel.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

BEPA

Brevet d'études professionnelles agricoles.

BTA

Brevet de technicien agricole.

BTS

Brevet de technicien supérieur.

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

CAPA

Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Centre-Info

Association sous tutelle du ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, véritable référence en matière d'information sur la formation professionnelle.

Certification professionnelle

(voir CNCP)

Ensemble des titres et diplômes répertoriés par la Commission nationale de la certification professionnelle.

Cesu déclaratif

Il permet au particulier employeur de déclarer la rémunération de son salarié sur Internet (www.cesu.urssaf.fr) ou au moyen d'un volet social contenu dans un carnet ou dans un chéquier emploi service universel. C'est l'ancien chèque emploi-service (CES) ou cesu bancaire.

Cesu préfinancé

C'est un titre de paiement, d'une valeur définie, qui sert à rémunérer un salarié employé directement ou à payer les prestations de services fournies par une entreprise ou une association de services à la personne. Les titres sont attribués au bénéficiaire par un organisme qui participe à leur financement (employeur, CCAS, organisme social, collectivité, etc.)

CMG de la Paje

Le complément de libre choix du mode de garde est versé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en cas d'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile, il consiste en une prise en charge partielle de la rémunération versée et une prise en charge totale ou partielle des cotisations sociales. Le complément peut aussi être versé en cas de recours à une structure habilitée mettant ces professionnels à votre disposition (crèche, etc).

CNCESU

Centre national basé à Saint Etienne, chargé de collecter les volets sociaux, de prélever les charges sociales sur le compte des particuliers employeurs et de leur envoyer une attestation fiscale annuelle.

CNCP

(voir RNCP)

La Commission nationale de la certification professionnelle est placée sous l'autorité du ministre en charge de la formation professionnelle. Elle a notamment pour but de répertorier l'offre de certifications professionnelles et d'en informer le plus large public.

Convention collective

Contrat entre partenaires sociaux régissant les conditions de travail, de rémunérations, etc. des salariés d'une branche professionnelle ou interprofessionnelle au-delà des minima prévus par le code du travail. Une convention collective dont la portée est limitée peut être étendue par décision réglementaire de l'Etat.

Dans le secteur des services à la personne, il existe trois conventions collectives :

- la convention collective nationale des salariés du particulier employeur
- la convention collective nationale des organismes d'aide ou de maintien à domicile
- la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur

Crédit d'impôt

(voir réduction d'impôt)

Disposition fiscale d'allègement de l'impôt pouvant conduire à un remboursement par le Trésor public. S'applique aux personnes actives non imposables qui consomment des services à la personne.

DE

Diplôme d'Etat.

Déclaration

Procédure par laquelle un organisme atteste proposer des services à la personne conformément à la législation en vigueur, ce qui lui permet de faire bénéficier ses clients d'avantages fiscaux et sociaux.

DUT

Diplôme universitaire de technologie.

Emploi direct

(voir particulier employeur)

Le particulier employeur effectue les démarches de recrutement, établit le contrat de travail, rémunère son salarié et envoie le volet social (déclaration et paiement des charges sociales) au Centre national du Cesu ou au Centre national Pajemploi (pour la garde d'enfants).

Enseigne

Organisme déclaré assurant le lien entre la demande et l'offre de services à la personne via une plateforme téléphonique, un site web...

LP

Licence professionnelle.

M

Master.

MC

Mention complémentaire.

ONISEP

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale qui s'adresse aux collégiens, lycéens et leurs parents pour les aider à choisir leur orientation.

Organisme mandataire

Organisme agissant pour le compte des particuliers employeurs en matière de gestion administrative des salariés : recrutement, établissement du contrat de travail et de la fiche de paie, organisation d'actions de formation, etc.

Organisme prestataire

Organisme fournissant des prestations facturées de services à la personne à ses clients.

Pajemploi

Créé en 2004, le Centre national Pajemploi a pour mission l'immatriculation des employeurs, le calcul et le prélèvement des cotisations dues au titre de l'emploi d'une assistante maternelle agréée et d'une garde d'enfant à domicile.

Particulier employeur

(voir emploi direct)

Particulier qui recrute et embauche un salarié à son domicile et conclut un contrat de travail avec lui.

Personne dépendante

Personne définie par le code de l'action sociale et des familles, comme ayant perdu tout ou partie de son autonomie.

Personne handicapée

Personne définie par le code de l'action sociale et des familles comme ayant des capacités réduites d'intensité variable au plan physique ou psychique.

Pôle emploi

Issu de la fusion de l'ANPE et des Assedic, Pôle emploi propose des services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs.

Prestations sociales

Champ des aides attribuées à des personnes éligibles au regard de la loi en raison de critères de fragilité.

Réduction d'impôt

(voir crédit d'impôt)

Diminution de l'impôt accordée aux contribuables pour certaines dépenses énumérées par la loi. A la différence du crédit d'impôt, la réduction ne fait pas l'objet de remboursement par le Trésor Public, dans le cas où elle serait supérieure à l'impôt dû.

RNCP

(voir CNCP)

Le répertoire national des certifications professionnelles, tenu et actualisé par la CNCP, tient à la disposition des personnes et des entreprises une information sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Salarié

C'est l'intervenant à domicile employé par le particulier employeur ou par l'organisme prestataire.

Téléassistance

Assistance à distance de personnes fragiles, dont l'état de santé nécessite une vigilance et des procédures d'alerte à effet rapide.

TP

Titre professionnel.

TSD

Titre enregistré sur demande.

Travailleurs indépendants

Catégorie juridique comprenant les professions libérales, les commerçants et les artisans.

Visioassistance

Assistance à distance intégrant des technologies de l'image sur écran.

www.servicesalapersonne.gouv.fr



**Services à
la personne**
Agence nationale